



SOMMAIRE

	Page
Point 31 de l'ordre du jour :	
Question de Palestine : rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien (suite) ...	1153

Président : M. Indalecio LIÉVANO (Colombie).

POINT 31 DE L'ORDRE DU JOUR

Question de Palestine : rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien (suite)

1. M. PI Chi-lung (Chine) [*traduction du chinois*] : Trente années se sont écoulées depuis qu'a éclaté, en 1948, la première guerre au Moyen-Orient. Depuis trois décennies, les peuples arabe et palestinien se sont fermement opposés à l'agression et à l'expansion sionistes israéliennes, et ont persévéré dans la juste lutte qu'ils mènent pour recouvrer les droits nationaux du peuple palestinien et reconquérir les territoires arabes occupés. Suivant leur tradition révolutionnaire de lutte contre l'impérialisme et l'agression, et manifestant un esprit combatif indomptable, ils se sont acquis la sympathie et l'appui du peuple chinois et des peuples du monde entier. Depuis 1965, le peuple palestinien, sous la direction de l'Organisation de libération de la Palestine [OLP], mène une lutte armée dans des conditions très difficiles et très complexes, et, ne redoutant aucun sacrifice, combattant courageusement et avançant par vagues, il a supporté de dures épreuves et a porté, à maintes reprises, de rudes coups aux sionistes israéliens. La question de Palestine est un élément de la question du Moyen-Orient dans son ensemble. Les peuples arabe et palestinien, qui participent à cette juste lutte, représentent une force importante dans la grande lutte que mènent actuellement les peuples du monde, pour combattre l'agression et l'hégémonisme des superpuissances, et pour acquérir et sauvegarder l'indépendance nationale. Ils se sont acquis un large appui international, alors que les sionistes israéliens sont de plus en plus isolés. Tant que les peuples arabe et palestinien resteront unis et lutteront, tant qu'ils poursuivront leurs efforts soutenus et redoublés, la situation évoluera certainement de manière plus favorable pour les Arabes et les Palestiniens et défavorable pour les sionistes israéliens. C'est là une tendance historique irréversible.

2. Les sionistes israéliens se sont livrés depuis trente ans à des actes arbitraires d'agression et d'expansion et ont occupé l'ensemble de la Palestine et de vastes étendues de terre arabe. De ce fait, plus d'un million de Palestiniens ont été chassés et se sont retrouvés sans ressources et sans foyer. Des milliers et des milliers d'Arabes et de Palestiniens ont

perdu et leur vie et leurs biens. Les peuples du monde ont sévèrement condamné les sionistes israéliens pour leur agression, leur expansion et leurs atrocités. Année après année, l'Organisation des Nations Unies a examiné la question de Palestine et adopté beaucoup de résolutions à ce sujet, mais la question reste sans solution. Obstinément attachés à leur politique d'agression et d'expansion, les sionistes israéliens ont refusé de reconnaître les droits nationaux du peuple palestinien et de se retirer des territoires arabes occupés; ils établissent et développent des colonies de peuplement juives sur les terres occupées, dressant un obstacle après l'autre au règlement de la question du Moyen-Orient. En mars dernier, les sionistes israéliens ont lancé une nouvelle invasion armée ouverte au Sud-Liban, attaquant les camps des forces armées palestiniennes, massacrant brutalement les habitants et dévastant les villages. Les faits montrent que les sionistes israéliens, agressifs par nature et impénitents dans leur attitude, continuent à commettre de nouveaux crimes contre les peuples arabe et palestinien.

3. Pourquoi les sionistes israéliens osent-ils se montrer aussi arrogants et intransigeants au prix de l'inimitié certaine de plus d'une centaine de millions d'Arabes et de Palestiniens ? La cause profonde en est l'appui et l'encouragement que leur donnent les superpuissances, qui ont enhardi les sionistes israéliens. Poussées par leurs besoins stratégiques mondiaux respectifs, les deux superpuissances veulent se servir des sionistes israéliens dans leur rivalité intense au Moyen-Orient, et chacune utilise les tactiques qui lui sont propres. Une superpuissance encourage Israël depuis bien longtemps. Parfois, elle semble jouer le rôle de "médiateur", mais en fait son objectif reste toujours le même : utiliser Israël aux fins de son intervention au Moyen-Orient. Il est évident que les sionistes israéliens n'auraient pas pu en venir à une telle violence sans l'"aide économique et militaire" massive que lui accorde annuellement cette superpuissance, qui protège et soutient Israël, encourageant son arrogance en toute occasion. Tout en proclamant son "appui" à la lutte de libération nationale des peuples arabe et palestinien, l'autre superpuissance poursuit des objectifs occultes et n'a cessé d'assurer une "transfusion de sang" à Israël, en lui envoyant constamment de la main-d'œuvre. D'un autre côté, se donnant le titre d'"allié naturel" des peuples arabes, elle s'efforce d'exercer un contrôle sur certains Etats arabes sous couvert d'"amitié" et d'"assistance". Elle sème la dissension et attise des troubles parmi ces Etats, en accentuant leurs divergences, de façon à saper leur unité et à les affaiblir. En un mot, ce à quoi songe cette superpuissance, ce n'est nullement aux intérêts des Arabes et des Palestiniens, mais bien à trouver comment s'y prendre pour inclure, par tous les moyens possibles, la juste lutte des Arabes et des Palestiniens dans le contexte de sa rivalité pour l'hégémonie

mondiale. C'est pourquoi, malgré sa rivalité intense avec l'autre superpuissance au Moyen-Orient, elle accorde elle aussi, directement ou indirectement, protection et soutien aux sionistes israéliens. Cependant, les peuples arabe et palestinien ont beaucoup de discernement. L'un après l'autre, les Etats arabes ont résolument abrogé les prétendus "traités d'amitié" avec cette superpuissance, expulsé ses "conseillers" et ses "experts", et repris possession des bases militaires qu'elle occupait, lui portant ainsi des coups vigoureux. Les activités des deux superpuissances ont amené les peuples arabe et palestinien à une plus grande vigilance et à une plus grande unité dans la poursuite de leur lutte, combinant plus étroitement cette lutte avec celle des peuples du monde contre l'agression et l'hégémonisme des superpuissances.

4. Recouvrer les territoires perdus et restaurer les droits nationaux, c'est là une cause parfaitement juste, pour laquelle les peuples arabe et palestinien ont combattu vaillamment. La vérité se trouve de leur côté et les peuples du monde entier sympathisent avec eux et les appuient. L'expérience de la lutte montre que l'adhésion à cette orientation fournit une base solide à l'unité et permet une lutte plus soutenue, qui porte en elle, par conséquent, l'assurance de la victoire. Nous sommes absolument convaincus que les peuples arabe et palestinien, qui ont des intérêts fondamentaux identiques, sauront neutraliser l'ingérence extérieure, élimineront leurs divergences internes temporaires et, plus étroitement unis encore, poursuivront leur lutte pour, en fin de compte, réaliser leurs aspirations nationales. Le Gouvernement et le peuple chinois appuieront comme toujours, sans hésiter, cette juste lutte contre l'impérialisme, l'hégémonisme et le sionisme israélien pour que les peuples arabe et palestinien retrouvent leurs territoires perdus et soient rétablis dans leurs droits nationaux. Nous sommes fermement opposés aux rivalités des superpuissances, à leur intervention et à leur expansion au Moyen-Orient. Nous condamnons fortement le sionisme israélien pour sa politique d'agression et d'expansion et nous sommes fermement décidés à n'avoir rien à faire avec lui. Bien que la lutte des peuples arabe et palestinien soit longue et complexe, ils se trouveront encore en face de davantage de difficultés, de tours et de détours, mais nous sommes convaincus qu'ils surmonteront tous les obstacles et obtiendront finalement la victoire dans leur lutte pour recouvrer leurs territoires perdus et leurs droits nationaux, aussi longtemps qu'ils renforceront leur unité, persévéreront dans la lutte et continueront à déjouer les intrigues et les machinations des superpuissances.

5. M. RAHMAN (Bangladesh) [*interprétation de l'anglais*]: L'Organisation des Nations Unies est la seule responsable de la question de Palestine et du sort du peuple palestinien. La situation difficile dans laquelle ce peuple se trouve a pour origine les décisions de cette organisation mondiale et il n'est que juste et bon que ce problème soit résolu exclusivement dans ses enceintes.

6. Dans le passé, le Bangladesh avait retracé les liens étroits qui existent entre le sort de ce peuple déraciné et l'histoire de cette organisation. C'est une situation pleine d'ironie amère, mais nous pensons que cette situation doit être inévitablement conforme à la justice.

7. Trois phases distinctes marquent l'histoire du peuple palestinien, chacune de ces phases correspondant étroitement avec le changement de la structure et de la composition de l'Organisation des Nations Unies.

8. La première phase a été marquée par la domination de l'Occident, qui a imposé, en fin de compte, la division du territoire avec son résultat inévitable: le problème du Moyen-Orient. Les décisions de l'ONU tendant à limiter la lutte, les effusions de sang et la guerre qui en ont résulté sont restées sans effet, parce qu'elles ont délibérément méconnu le cœur du problème, à savoir le droit à l'autodétermination de la population autochtone. Cette injustice fondamentale a entraîné une réaction en chaîne d'inégalités encore plus graves, alors que la majorité dominante de l'Assemblée cherchait à justifier une situation inadmissible et injuste. Où étaient, alors, les clameurs de la "majorité automatique" ?

9. Au cours de la deuxième phase, de 1952 à 1969, nous avons vu la perpétuation de faits accomplis, le problème passant du plan politique au plan humanitaire et le peuple palestinien ayant été exclu du processus de recherche d'une solution politique; ce peuple a été relégué dans les limbes des apatrides, une masse immense de l'humanité déplacée, dépossédée et condamnée à rechercher un sanctuaire dans des abris temporaires éparpillés sur le territoire de plusieurs pays.

10. Mais un nouvel élément important a eu lieu, touchant la composition de l'Organisation mondiale — métamorphose qui a suivi l'inévitable démantèlement du système colonial. Historiquement, il est ironique que, au moment même où la déclaration Balfour prenait une signification précise, le président Woodrow Wilson énonçait des normes maintenant universellement acceptées: le refus de l'acquisition de territoires par la force et le droit des peuples à l'autodétermination. Ces normes devaient être expressément incorporées et consacrées en tant que droit international dans l'Article 22 du Pacte de la Société des Nations, et dans les Articles 1 et 2 de la Charte des Nations Unies. Et ce n'est que soixante ans après l'infamante déclaration Balfour¹ que la validité et l'application de ces normes devaient être enfin pour la première fois invoquées en faveur du peuple palestinien, grâce à l'entrée de pays qui, eux-mêmes, avaient acquis la qualité d'Etats souverains en application de ces mêmes principes. Il n'est que naturel que ces Etats, qui ont lutté avec succès pour leur liberté, envisagent avec horreur le retour de ce processus en Palestine.

11. Pendant la troisième phase, qui se déroule depuis 1969, on a donc vu le tiers monde faire des efforts collectifs pour corriger l'injustice coloniale perpétrée à l'encontre des Palestiniens. Après trois décennies d'examen délibérément confus et morcelé du sujet, l'Assemblée a décidé pour la première fois, en 1974, de traiter la question dans sa totalité, non seulement du point de vue humanitaire, mais aussi en tant que problème historique, juridique et politique. Cette fois, les résultats ont été très différents. Une majorité écrasante a approuvé le droit du peuple palestinien à présenter son propre cas et à participer aux délibérations, reconnaissant ainsi implicitement que les Palestiniens possé-

¹ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, deuxième session, Supplément No 11*, vol. II, annexe 19.

daient une entité politique définie, plutôt que le statut très vague de réfugiés qu'on leur accordait jusqu'alors. L'Assemblée est allée plus loin. Elle a reconnu l'OLP en tant que représentant légitime du peuple palestinien, principe unanimement adopté précédemment par la Conférence au sommet des pays arabes, réunie à Rabat en 1974, et, en fait, par le mouvement des non-alignés tout entier. La résolution 3237 (XXIX) a donné une expression tangible à ce droit, en accordant à l'OLP le statut d'observateur permanent, avec le droit sans précédent de participer aux sessions de l'Assemblée générale des Nations Unies et à toutes les conférences convoquées par elle. Par cette mesure, l'ONU a complètement changé de direction pour chercher à remédier à l'injustice historique qu'elle avait elle-même perpétrée et sanctionnée.

12. Il nous semble particulièrement irritant que ce ne soit que maintenant que l'on accuse l'Organisation des Nations Unies de connaître "la tyrannie de la majorité". Ce qui est en jeu dans la question de Palestine, ce n'est pas seulement la réalisation des droits du peuple palestinien, mais aussi la validité du statut souverain de plus d'une centaine d'Etats Membres de cette organisation, qui ont gagné ce statut par le biais du principe fondamental de l'autodétermination des peuples.

13. Il est presque unanimement reconnu que la clef d'une solution au Moyen-Orient dépend du règlement de la question palestinienne. Il ne fait aucun doute non plus que l'ONU s'est déjà prononcée sur les points fondamentaux qui constituent le cadre d'une solution. Ce sont là des assurances quant à la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien, d'abord et avant tout celui de retourner dans leurs foyers, mais, plus important encore, de leur droit à l'autodétermination, à l'indépendance et à la souveraineté nationales.

14. Il s'ensuit inévitablement que le peuple de Palestine est et doit demeurer une partie principale à tout règlement au Moyen-Orient, sur un pied d'égalité avec toutes les autres parties, comme cela est dit dans les résolutions 3236 (XXIX) et 3375 (XXX) de l'Assemblée générale, et que sa participation est indispensable dans tous les efforts, délibérations et conférences sur le Moyen-Orient, entrepris sous les auspices de l'ONU. Il faut également que ce peuple soit représenté par son seul représentant reconnu, l'OLP. Cela ne peut être laissé à la décision d'Israël ou de tout autre pays; c'est une décision que les Palestiniens eux-mêmes ont prise.

15. L'occupation continue des terres du peuple palestinien par Israël est inadmissible aux termes du droit international. Il s'agit essentiellement d'une situation *de facto* et illégale, fondée sur l'hypothèse inacceptable de l'occupation par la force. Une rationalisation *post facto*, fondée sur la défense d'intérêts ou sur une prétention à la légitimité dérivant d'un passé biblique quelconque lié à une ancienne patrie juive, peut avoir des conséquences imprévues et hautement nocives affectant virtuellement tous les pays. De telles prétentions constituent un précédent dangereux qui rend nulle l'injonction fondamentale de la Charte à l'encontre de l'acquisition de territoires par la force.

16. Mettre en question ce principe essentiel serait masquer la vérité et soutenir l'injustice. Il s'agit là de

déclarations constantes et répétées de la majorité écrasante de la communauté mondiale. Elles ne peuvent faire l'objet de compromis.

17. Le Bangladesh appuie totalement les recommandations du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien [A/33/35 et Corr.1, par. 55 à 58] qui, comme le Comité lui-même l'a souligné, sont au fond une affirmation de la validité des recommandations qu'il a faites à la trente et unième session et qui n'ont rien perdu de leur valeur avec le temps. Nous notons et nous faisons nôtre la signification symbolique attachée à la date du 1er juin 1977, proposée pour le retrait des forces d'occupation israéliennes des territoires occupés en 1967, cette date rappelant la nécessité urgente d'une solution pacifique, sous les auspices de l'ONU. Chaque jour qui passe au-delà de cette date est une condamnation continue de l'illégalité de l'occupation israélienne.

18. Le Bangladesh estime que ces propositions sont le reflet de la volonté collective de la communauté internationale. Etant donné la conviction et le désir véritable de paix qui les inspirent, les mesures précises recommandées par le Comité constituent un moyen d'aboutir à la solution permanente du problème.

19. En même temps, nous pensons que les critiques ne doivent pas être adressées à l'Organisation des Nations Unies pour étouffer la voix de ses Membres dans leur recherche de la paix, de la justice et d'un règlement durable. Il appartient nettement à Israël de démontrer sa bonne foi et de répondre aux obligations solennelles que la Charte et l'Organisation, qui ont sanctionné sa création, lui ont confiées. Entre-temps, alors que nous attendons une réponse positive d'Israël, ce serait oublier gravement les devoirs que nous avons à l'égard de la Charte et des droits et aspirations du peuple palestinien que de ne pas veiller à ce que l'ONU prenne des mesures efficaces pour empêcher Israël d'adopter de nouvelles dispositions en violation des droits de l'homme fondamentaux et, ce qui est plus important encore, de renforcer son occupation et sa mainmise quasi coloniale sur les territoires occupés par la force. La tâche qui incombe au Conseil de sécurité à cet égard est à la fois impérative et urgente.

20. En conclusion, la date du 29 novembre est pour le Bangladesh un jour très spécial dans le contexte de la question palestinienne, car c'est en ce jour que la grande majorité des nations et des peuples du monde ont précisément réaffirmé leur solidarité et leur support à l'égard du peuple palestinien, de son existence en tant qu'entité séparée, et leur appui à la réalisation de son droit juste et inaliénable au retour dans sa patrie, à sa souveraineté et à son indépendance nationale. Nous rendons hommage au peuple de Palestine pour son courage et sa détermination et nous appuyons de tout cœur ses aspirations à la liberté, à la dignité et à son droit de constituer une nation.

21. M. SIDDIQ (Afghanistan) [*interprétation de l'anglais*]: La question de la Palestine a été portée devant l'Assemblée générale peu de temps après la seconde guerre mondiale. L'ONU avait proposé le partage de la Palestine en deux Etats indépendants: l'un arabe palestinien et l'autre juif, Jérusalem étant internationalisée. Ce plan n'a pas amené la paix à la Palestine et la violence a engendré une

guerre du Moyen-Orient, que seule l'ONU peut arrêter. L'un des deux Etats envisagés dans le plan de partage [résolution 181 (II)] a proclamé son indépendance en tant qu'Etat d'Israël et, par des guerres successives, a étendu son contrôle territorial sur l'ensemble de la Palestine. Ainsi, l'Etat arabe palestinien prévu dans le plan de partage n'a jamais été créé. Le peuple palestinien a lutté depuis lors pour ses droits usurpés. La lutte pour les droits du peuple palestinien s'est depuis lors élargie, au Moyen-Orient, en un différend entre les Etats arabes et Israël.

22. Depuis 1948, il y a eu quatre guerres, qui ont causé d'immenses souffrances matérielles et humaines, notamment en Palestine et dans les Etats arabes. Des millions de Palestiniens ont dû s'exiler, entraînant l'Organisation des Nations Unies dans une bataille constante pour la recherche d'une solution à un problème qui est en puissance une source importante de dangers pour la paix et la sécurité mondiales.

23. Malheureusement, on a beaucoup parlé des droits du peuple palestinien, mais on a peu agi pour soulager ses souffrances. Pendant longtemps, la question de Palestine a été considérée comme un problème de réfugiés et, par conséquent, les efforts de la communauté internationale ont été dirigés vers son amélioration plutôt que vers sa solution. En conséquence, la question de Palestine n'a pas été traitée de façon adéquate dans le contexte du problème du Moyen-Orient.

24. En adoptant la résolution 3236 (XXIX), l'Assemblée générale des Nations Unies a réparé une injustice lorsqu'elle a décidé que la restauration des droits nationaux du peuple palestinien est une condition préalable à la réalisation d'une solution générale du problème du Moyen-Orient. Par sa résolution 3376 (XXX), l'Assemblée générale a créé le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, dont l'Afghanistan fait partie. Ce comité a été le premier organe de l'ONU à élaborer et à définir ces droits et à adopter un programme pour sa complète mise en œuvre. Je n'ai pas l'intention d'entrer dans les détails du rapport du Comité [A/33/35 et Corr.1], puisque ses autres rapports ont été examinés par l'Assemblée générale au cours de ses deux dernières sessions et puisque les vues de ma délégation ont été rapportées en détail. Cependant, je voudrais rappeler les principes et les éléments fondamentaux qui sont énoncés dans ce rapport et qui ont été approuvés par ma délégation.

25. Premièrement, la question de Palestine est au centre de la crise du Moyen-Orient; aucune paix juste et durable ne pourra être instaurée sans qu'il soit pleinement tenu compte des droits inaliénables du peuple palestinien. Deuxièmement, le droit inaliénable du peuple palestinien à retourner dans ses foyers et à recouvrer ses biens, à exercer son autodétermination, à obtenir son indépendance et sa souveraineté nationale, y compris son droit à établir son propre Etat, doit être garanti. Troisièmement, l'acquisition de territoires par la force est inadmissible et, par voie de conséquence, Israël doit être mis dans l'obligation de se retirer de tous les territoires qu'il a occupés à la suite de ses agressions préméditées. Quatrièmement, il doit y avoir participation de l'OLP, seul représentant légitime du peuple palestinien, sur un pied d'égalité avec toutes les autres

parties, à tous les efforts pour résoudre le problème du Moyen-Orient.

26. Les recommandations du Comité ont été entérinées par l'Assemblée générale. L'application de son programme nécessite l'appui total du Conseil de sécurité qui malheureusement, jusqu'à présent, n'a pu le faire sien en raison de l'attitude et de la position adoptées par certains membres occidentaux du Conseil, y compris plusieurs membres permanents.

27. Au nom de ma délégation, je tiens à lancer un appel à tous les membres du Conseil de sécurité, pour qu'ils approuvent sans plus de retard les recommandations du Comité et les adoptent en tant que base du règlement de la question de Palestine et, par conséquent, du problème du Moyen-Orient dans son ensemble. Bien des tentatives ont été faites pour régler la question du Moyen-Orient et mon pays n'est pas, en principe, opposé à quelque initiative que ce soit visant à résoudre la question par des moyens pacifiques. Néanmoins, nous considérons que toute initiative de cette nature, pour obtenir des résultats satisfaisants pour tous, doit non seulement prendre en considération les droits de toutes les parties intéressées, mais également permettre à celles-ci d'y participer.

28. Ma délégation est d'avis que tous accords et arrangements partiels qui ne comporteraient pas la participation de toutes les parties intéressées n'aboutiraient pas à une paix durable au Moyen-Orient. C'est sur cette base que ma délégation appuie la participation de l'OLP à la Conférence de la paix sur le Moyen-Orient, visant à instaurer une paix juste et durable au Moyen-Orient et à rétablir le peuple palestinien dans ses droits inaliénables.

29. M. HRCKA (Tchécoslovaquie) [*interprétation du russe*]: Notre organisation a consacré à la question du Moyen-Orient et, par là même, au problème de Palestine une attention réelle et constante. Au cours d'un millier de séances consacrées à l'examen de cette question, l'Organisation des Nations Unies a adopté près de deux cents résolutions. Néanmoins, et malgré tous ces efforts, nous devons constater que, jusqu'à présent, les aspirations légitimes du peuple arabe de Palestine n'ont pas été satisfaites. Son désir de retourner dans sa patrie n'a pas été réalisé, non plus que son désir de créer son propre Etat. Nous devons déclarer très nettement que la cause de cet état de choses réside dans la politique expansionniste constante d'Israël et de l'impérialisme mondial qui l'étaie et, bien sûr, dans le refus du Gouvernement israélien de respecter les résolutions de l'Organisation des Nations Unies.

30. Le sort du peuple palestinien est un des plus tragiques de l'histoire moderne. Plus de trois millions de Palestiniens vivent à l'extérieur des frontières de leur pays ou dans les territoires occupés par Israël; plus de la moitié d'entre eux ont été obligés d'abandonner leurs foyers, leurs terres et leurs propriétés. La Tchécoslovaquie respecte au plus haut point le peuple courageux de Palestine qui, malgré sa situation difficile, compte parmi les peuples avancés. Le monde entier connaît bien son remarquable esprit de solidarité et sa maturité politique et culturelle. En dépit de ce qu'escomptaient et prévoiaient ses ennemis, le peuple palestinien a obtenu des résultats qui semblaient impos-

sibles. Tout au long de sa lutte héroïque pour sa libération et contre l'illégalité, il a non seulement gagné bien des sympathies sincères, mais, en outre, s'est acquis une reconnaissance internationale. Nul ne saurait nier, aujourd'hui, que le peuple arabe de Palestine fait partie des peuples du monde. Le peuple de Palestine a su démontrer une vérité historique, tant à ses amis qu'à ses adversaires, à savoir qu'un tel peuple ne peut être vaincu.

31. La grande contribution faite à la lutte du peuple palestinien a été son organisation et son unification sous la direction de l'OLP, dont la création a été décidée à Jérusalem, en 1964. Le peuple de Palestine a ainsi gagné une organisation qui l'a conduit dans sa lutte pour la réalisation de ses droits nationaux fondamentaux. A l'heure actuelle, l'OLP, malgré toutes les attaques et toutes les calomnies dont elle a été l'objet, a été reconnue par la communauté internationale comme le seul représentant légitime du mouvement de libération nationale de l'ensemble du peuple palestinien.

32. L'OLP a obtenu une reconnaissance internationale importante, ici même, à l'Organisation des Nations Unies, où pour la première fois, en 1974, une délégation de cette organisation a participé à une session de l'Assemblée générale, alors que celle-ci, par sa résolution 3236 (XXIX), a reconnu explicitement le droit du peuple palestinien à l'autodétermination, à l'indépendance et à la souveraineté nationales, ainsi que son droit à rentrer dans ses foyers et à récupérer ses terres. C'est alors que l'Organisation des Nations Unies a commencé à admettre que la question de Palestine allait au-delà d'une simple assistance humanitaire ou d'un simple problème de réfugiés. C'est à cela en effet que, pendant bien des années, les forces qui n'avaient aucun intérêt à l'autodétermination nationale des Palestiniens ont cherché à limiter la question — tentatives qui se poursuivent d'ailleurs encore à l'heure actuelle. C'est ainsi que la question de Palestine est devenue avant tout une question politique : il s'agit de l'autodétermination d'un peuple tout entier.

33. Par la suite, un autre élément est apparu très clairement aux yeux de l'Organisation : une solution juste et pacifique du conflit au Moyen-Orient est inconcevable sans la solution de ce problème clef qu'est la question de Palestine. Et toute prétendue initiative diplomatique qui, en fait, viserait à esquiver la question des droits du peuple arabe de Palestine serait, comme l'a déclaré récemment, du haut de cette tribune, M. Qaddoumi, représentant de l'OLP, en parlant des accords de Camp David :

“... un pas en arrière et non un cadre favorable à une paix juste et totale dans notre région. En effet, ces accords ajoutent, à la tension qui règne dans la région, de nouveaux éléments qui sont une menace pour la paix et la sécurité internationales.” [59e séance, par. 104.]

34. Dans une déclaration des partis travailleurs communistes et des Gouvernements de la Bulgarie, de la République démocratique allemande, de la Hongrie, de la Pologne, de l'Union soviétique et de la Tchécoslovaquie, faite le 23 novembre à Moscou, on a clairement exprimé la conviction que

...ces arrangements séparés anti-arabes constituent un obstacle à un règlement politique général du problème du Moyen-Orient,

conforme aux intérêts de tous les peuples de la région, y compris le peuple d'Israël, et vont à l'encontre de la paix internationale et des résolutions de l'Organisation des Nations Unies.

35. La Tchécoslovaquie a toujours été convaincue qu'une paix véritablement stable ne saurait être instaurée dans cette région explosive que sur la base d'un règlement général, avec la participation de toutes les parties intéressées, y compris l'OLP. C'est là quelque chose qui suppose indubitablement le retrait complet des forces militaires israéliennes de tous les territoires occupés par l'agresseur en 1967. Cela suppose également l'exercice des droits inaliénables du peuple arabe de Palestine, y compris son droit à l'autodétermination et à la création de son propre État indépendant. Cela suppose aussi des garanties à tous les États parties au conflit, quant à leur droit à une existence indépendante dans la sécurité.

36. L'instance la plus appropriée pour ce règlement nous a toujours paru être la Conférence de paix de Genève, avec la participation de toutes les parties intéressées, y compris l'OLP.

37. L'évolution récente de la situation — et on constate une tentative de perpétuer la situation du peuple palestinien et la menace de nouvelles explosions — confirme notre conviction que la reprise des travaux de cette conférence est devenue inévitable.

38. La République socialiste tchécoslovaque continuera d'appuyer le peuple arabe de Palestine et son représentant reconnu par l'Organisation des Nations Unies, à savoir l'OLP, dans leur juste lutte pour la création d'un État indépendant, dans le cadre d'un règlement général de la question du Moyen-Orient.

39. Nous sommes résolus à consolider, dans le futur, nos liens avec le peuple palestinien, ce qui contribuera à renforcer aussi l'unité du mouvement de libération nationale, tellement nécessaire dans la lutte menée par le peuple arabe de Palestine et toutes les forces progressistes pour instaurer une paix juste et durable au Moyen-Orient.

40. La délégation tchécoslovaque a soigneusement étudié l'important rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Nous sommes convaincus que ce document contribue à mieux faire comprendre la situation dans laquelle se trouve le peuple arabe de Palestine. Nous souhaitons plein succès à ce comité dans son œuvre.

41. M. NAIK (Pakistan) [*interprétation de l'anglais*] : De toutes les questions inscrites à l'ordre du jour de cette session de l'Assemblée générale, celles qui concernent le conflit du Moyen-Orient continuent de poser la menace la plus grave pour la paix et la sécurité mondiales. Le problème de la Palestine est au cœur du différend du Moyen-Orient et, à moins qu'il ne soit résolu conformément aux exigences de la justice et de l'équité, il n'y aura pas de paix dans la région.

42. Le Pakistan est membre du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Nous avons participé activement à ses travaux et nous appuyons sans réserve les directives et recommandations qui figurent dans son rapport, concernant la solution de la question de Palestine. Je voudrais saisir cette occasion pour rendre un

hommage sincère à M. Fall, du Sénégal, pour la compétence avec laquelle il a dirigé les travaux de cet important comité.

43. L'an dernier a été témoin d'un mouvement diplomatique et politique presque continu au Moyen-Orient. Le temps nous révélera plus clairement la portée de ces événements. Néanmoins, il apparaît qu'une formule de paix acceptable pour toutes les parties au Moyen-Orient n'a pas encore été trouvée jusqu'à présent.

44. Une telle formule de paix doit satisfaire les droits légitimes du peuple palestinien, car on doit se rappeler que le problème du Moyen-Orient est un problème qui met essentiellement en jeu le destin d'un peuple, la nation palestinienne. L'occupation territoriale de terres arabes par l'emploi de la force, malgré toute sa gravité, n'est qu'une des conséquences du différend relatif à la question de Palestine.

45. Les principes fondamentaux d'une solution de la question de Palestine sont énoncés au paragraphe 58 du rapport du Comité [A/33/35 et Corr.1]. Nous sommes d'accord pour reconnaître que la Palestine est au cœur du problème du Moyen-Orient et qu'aucune solution ne saurait être envisagée sans tenir compte des droits du peuple palestinien, que le respect des droits du peuple palestinien contribuerait à une solution de la crise du Moyen-Orient, que l'OLP devrait participer sur un pied d'égalité avec toutes les autres parties à tous les efforts, toutes les délibérations et conférences concernant le Moyen-Orient, sous les auspices de l'ONU, et que l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force devrait être reconnue et soutenue dans le contexte de la question de Palestine.

46. La condition la plus importante et la plus indispensable pour la paix au Moyen-Orient est la création d'un Etat national palestinien en Palestine. Il est tout à fait inapproprié de parler d'autonomie en ce qui concerne la rive occidentale, puisque ni Israël ni aucune autre partie, excepté l'OLP, n'ont le droit d'accorder ou de ne pas accorder l'autonomie à ce territoire. Parler d'autonomie peut très bien être interprété comme une acceptation tacite de certaines revendications de la puissance d'occupation à l'égard de ce territoire arabe. Faire mention d'une revendication datant de deux mille ans ne peut guère justifier le fait de s'opposer au principe intégral, selon lequel les territoires ne peuvent pas être acquis par l'emploi de la force. Tout ce que l'on demande à Israël en ce qui concerne la rive occidentale, conformément au droit international et à la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, c'est de quitter le territoire — tout le territoire, y compris la ville sainte de Jérusalem.

47. La restitution de la ville sainte de Jérusalem à la souveraineté arabe met en jeu des émotions et des sentiments très profonds, non seulement de la part du peuple arabe, mais également de la part du monde islamique dans son ensemble. Cette organisation s'est prononcée sans ambiguïté sur le sort de Jérusalem. Cela a été indiqué explicitement dans trois résolutions proposées par le Pakistan en 1967. Le caractère inadmissible de l'acquisition de territoires par la conquête militaire a été indiqué de façon expresse et appliqué à la ville sainte de Jérusalem dans la résolution 267 (1969) du Conseil de sécurité. En outre, les résolutions 2253 (ES-V) et 2254 (ES-V) de l'Assemblée

générale ont déclaré nulles et non avenues les mesures prises par Israël pour annexer la ville sainte de Jérusalem. La restitution de Jérusalem à la souveraineté arabe est une partie essentielle et intégrale des éléments d'un règlement juste et durable au Moyen-Orient. Aucun peuple arabe ou musulman ne peut permettre à la ville sainte de Jérusalem de continuer de souffrir sous l'occupation israélienne.

48. L'ONU a la responsabilité essentielle d'assurer la restitution des droits nationaux et légitimes du peuple palestinien. Cette responsabilité découle du fait que cette organisation a été impliquée dans l'injustice première qui a mené à la création d'Israël et à la diaspora du peuple palestinien.

49. Nous espérons que, à cette session, l'Assemblée générale réussira une fois de plus à créer le cadre et à indiquer les principes d'un règlement juste et complet au Moyen-Orient, tel que cela est indiqué dans les résolutions de l'ONU et tel que cela figure dans la conscience de la communauté internationale. De cette façon, on pourra combler le fossé existant entre les positions de ceux qui cherchent à négocier la paix et de ceux qui se sont engagés à lutter pour un règlement plus global des problèmes sous-jacents au problème du Moyen-Orient.

50. La seule base réaliste et acceptable d'une solution au problème du Moyen-Orient est celle qui a été approuvée, à plusieurs reprises, par cette organisation mondiale. Au cours des années passées, un consensus s'est dégagé — sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, mais également en tenant compte de la résolution 3236 (XXIX) de l'Assemblée générale — selon lequel une paix réelle et durable au Moyen-Orient nécessite le retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés, y compris, je le répète, la ville sainte de Jérusalem et la restitution des droits nationaux et légitimes du peuple palestinien. Aucun règlement global ne peut méconnaître ces conditions. Tout règlement qui ne tient pas compte de ces exigences premières nécessaires à la paix ne peut être durable.

51. En tout cas, il semble maintenant que la nation palestinienne ne peut être éliminée, que l'on ne peut la laisser de côté lorsqu'on cherchera un règlement final. Les injustices et les subterfuges ont fait que la lutte du peuple palestinien s'est renforcée, et une telle lutte est vouée au triomphe.

52. Le peuple et le Gouvernement pakistanais ont appuyé la cause de la Palestine avant même que le Pakistan ne soit devenu un Etat. Nous sommes toujours résolus à ce que la justice soit rendue au peuple palestinien. Dans son message adressé à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien célébrée hier par l'Organisation des Nations Unies, le Président de la République islamique du Pakistan, le général Mohammad Zia ul Haq a dit :

Le Pakistan a toujours considéré que la solution de la question palestinienne était la clef de la paix au Moyen-Orient. L'injustice perpétrée contre le peuple palestinien et les souffrances indicibles qu'on lui a imposées pendant plus de trente ans sont un reproche permanent à la conscience de l'humanité.

... Le peuple pakistanais a des liens culturels et religieux indissolubles avec ses frères palestiniens et continuera comme toujours de leur accorder un appui ferme et inébranlable pour qu'ils puissent réaliser leurs justes aspirations. La lutte héroïque de nos

frères palestiniens est appuyée par une majorité écrasante des nations du monde. Le jour n'est pas loin où leurs sacrifices obtiendront leur juste récompense².

53. M. IBRAHIM (Ethiopie) [*interprétation de l'anglais*] : Nous avons célébré hier, pour la première fois, la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Qu'il me soit permis, par conséquent, de commencer par exprimer les meilleurs souhaits de ma délégation au peuple de Palestine et de réaffirmer la solidarité de l'Ethiopie avec lui, dans sa lutte juste pour la restitution de ses droits inaliénables.

54. La célébration, hier, de cette journée internationale de solidarité est une victoire pour le peuple palestinien, car elle constitue un engagement très clair de la communauté internationale à la cause palestinienne, cela malgré les innombrables tendances à supprimer toute identité nationale à un peuple dont le seul crime est son opposition continue aux forces d'occupation et d'agression. La tragédie du peuple palestinien est que ce peuple a été la victime des anciennes puissances impérialistes et des conquérants expansionnistes contemporains. Des premiers jours de l'Empire ottoman à l'heure actuelle, le peuple de Palestine a été soumis à des vagues successives d'agression impérialiste, colonialiste et expansionniste. Mais une volonté indomptable de défendre la cause de la justice et la lutte héroïque pour la restitution de ses droits inaliénables caractérisent la mentalité palestinienne. A notre avis, il ne peut faire aucun doute aujourd'hui que la question de la Palestine constitue le cœur même du problème du Moyen-Orient. Même si pour certains il semble qu'il s'agisse là d'un problème complexe et insurmontable, la question de Palestine est par-dessus tout la question du déni de justice à un peuple qui a été déraciné et considéré comme un étranger sur sa propre terre.

M. Maina (Kenya), vice-président, prend la présidence.

55. Relégués au statut malheureux de réfugiés pendant des décennies, les Palestiniens se sont vu refuser leur droit fondamental à une patrie. Puisque la réparation de cette injustice flagrante est le cœur même du problème, il est évident que nous ne pouvons envisager de demi-mesures pour assurer le respect des aspirations palestiniennes.

56. Par conséquent, tous les efforts pour trouver une solution complète et durable au problème du Moyen-Orient seront sans effet si nous ne traitons pas d'abord de la cause même du problème. Le fait malheureux est que les politiques formulées dans la région servent plus les intérêts de certains Etats de la région que d'autres, au lieu d'assurer les droits fondamentaux du peuple essentiellement touché, c'est-à-dire le peuple palestinien.

57. Il semble donc évident que, aussi longtemps que les droits palestiniens seront subordonnés aux intérêts des autres, les efforts actuels ne permettront ni de promouvoir ni de renforcer les perspectives d'une paix durable dans la région. A cet égard, ma délégation souhaiterait également réaffirmer sa conviction que l'OLP doit pouvoir participer pleinement et sur une base d'égalité à toutes les négociations tendant à trouver une solution finale et pacifique au problème du Moyen-Orient.

58. En outre, la politique expansionniste d'Israël, son intransigeance et les machinations de l'impérialisme, de même que celles d'autres Etats tendant à masquer la véritable question, doivent être condamnées puisqu'elles constituent une menace à la paix et à la sécurité dans cette région.

59. Il est maintenant plus clair que jamais que la reconnaissance et le respect des droits inaliénables du peuple palestinien et la réalisation de la paix au Moyen-Orient sont inséparables. Là où il n'y a pas de justice, il ne saurait y avoir de paix. L'Ethiopie appuie fermement le droit légitime et inaliénable du peuple palestinien de créer sa propre patrie sous la direction de l'OLP. Nous demandons donc à l'ONU de s'acquitter de ses responsabilités et d'appliquer entièrement toutes les résolutions et décisions pertinentes adoptées à ce sujet. Comme l'a déclaré le Ministre éthiopien des affaires étrangères, lors du débat général de cette session de l'Assemblée générale, le 11 octobre 1978 :

“L'Ethiopie appuie tous les efforts sincères faits pour éliminer les conséquences de l'agression et rétablir les droits légitimes du peuple palestinien. Le Gouvernement éthiopien est convaincu qu'Israël doit se retirer inconditionnellement de tous les territoires arabes qu'il occupe depuis juin 1967, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU. Nous sommes persuadés, aussi, qu'aucun accord ne saurait être juste et durable, à moins de tenir clairement compte du droit du peuple palestinien d'établir sa propre patrie, sous la direction de l'Organisation de libération de la Palestine, son seul porte-parole et représentant légitime.” [31e séance, par. 176.]

60. Dans l'intérêt de la paix et de la justice au Moyen-Orient, l'Ethiopie prie instamment Israël, une fois de plus, d'appliquer entièrement toutes les résolutions et décisions adoptées par notre organisation sur la question de Palestine.

61. M. BAGHLI (Algérie) : La question palestinienne n'est certainement ni nouvelle, ni mal connue des membres de la communauté internationale, tant elle a marqué toute la vie de l'Organisation des Nations Unies depuis sa création, puisque voilà maintenant plus de trente ans qu'elle figure à l'ordre du jour de ses travaux. Elle est au cœur même de la crise du Moyen-Orient. S'il est superflu d'en rappeler l'historique, il est certainement opportun de noter que c'est dans cette période que s'inscrivent les responsabilités qui ont fait perdre au peuple palestinien sa patrie.

62. Nul n'a le droit d'ignorer la tragédie dans laquelle vit le peuple palestinien, dont on s'obstine à nier le droit à l'existence nationale, le droit individuel à retourner dans son foyer et le droit à l'indépendance, donc à la liberté.

63. Parler de la responsabilité de l'ONU dans la question palestinienne, c'est rappeler une évidence. Pourtant, il a fallu au peuple palestinien de nombreux sacrifices et à la communauté internationale toute sa solidarité pour que la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale adopte finalement la résolution 3236 (XXIX), qui a rétabli les Palestiniens dans leurs droits nationaux inaliénables, et que, à cette même session, l'OLP se voie conférer le statut d'observateur.

² Voir document A/AC.183/SR.35, par. 40.

64. Puisant sa substance dans les résolutions mêmes de notre organisation, le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien vient pour la troisième fois de présenter son rapport à l'Assemblée générale, un rapport aussi exhaustif que complet. Je voudrais saisir cette occasion pour rendre un hommage sincère aux membres du Comité et à son président, M. Fall, du Sénégal, pour le dévouement et l'objectivité dont ils ont fait preuve.

65. Si nous avons déploré en son temps l'attitude négative du Conseil de sécurité, à cause de la position d'un de ses membres au sujet des recommandations du Comité, recommandations qui constituent une base permettant la solution du problème palestinien, nous ne pouvons que déplorer aujourd'hui l'immobilisme du Conseil de sécurité, dont la responsabilité principale est pourtant de veiller à la paix et à la sécurité internationales.

66. Face à ces défis, la résistance palestinienne, forte de la solidarité de tous les peuples du monde, continue d'incarner, malgré les complots, la volonté de la nation arabe de se libérer de l'emprise coloniale et de l'impérialisme. Au demeurant, la résistance palestinienne, qui s'inscrit dans le processus historique de la lutte de libération des peuples, témoigne de la volonté inébranlable d'un peuple à recouvrer ses droits imprescriptibles et à réaliser ses aspirations nationales. C'est précisément grâce à son combat et à l'instrument irremplaçable de lutte dont il a su se doter à travers l'OLP, son unique et légitime représentant, que le peuple palestinien a imposé son existence et la justesse de sa cause ainsi que sa détermination de reconquérir ses droits.

67. Dès lors, la cause palestinienne ne saurait en aucun cas faire l'objet de concessions, ni de tractations tendant à rechercher un règlement qui, non seulement méconnaît les droits nationaux du peuple palestinien et son organisation, l'OLP, mais, qui plus est, vise à renforcer Israël dans son intransigeance et à l'encourager dans sa politique d'agression, d'annexion et d'expansion territoriale. L'invasion du Sud-Liban est à ce titre édifiante. Adopter une telle attitude, c'est accepter la logique de l'occupant, c'est sacrifier les principes fondamentaux de notre charte et les décisions pertinentes de l'Assemblée générale, c'est méconnaître également tout un passé de lutte de la nation arabe, accumulé à travers une longue et glorieuse histoire. C'est enfin porter atteinte à la solidarité internationale qui s'est formée autour de la juste cause du peuple palestinien.

68. Israël a trop pris l'habitude de défier impunément notre organisation. Il a toujours opposé une attitude de mépris à toutes les décisions de l'ONU. L'aide et la complaisance dont il bénéficie l'ont amené à jouir à loisir du fruit de son agression, qu'il transforme en élément de marchandage à opposer aux victimes de son agression. Nous avons, pour preuve, l'acharnement du régime de Tel-Aviv à rendre irréversibles ses conquêtes, par l'implantation de nouvelles colonies de peuplement en terre palestinienne, et à changer les caractéristiques démographiques et autres des territoires occupés.

69. L'Algérie, en ce qui la concerne, tient à affirmer une fois de plus qu'aucune entreprise visant réellement à promouvoir une solution juste et durable ne saurait être viable sans la satisfaction des droits nationaux du peuple palestinien et la récupération de tous les territoires arabes occupés, y compris Jérusalem.

70. L'OLP est l'unique et légitime représentant du peuple palestinien. Toute autre voix ne saurait faire entendre la voix authentique du peuple palestinien.

71. Si, ici même, devant cette assemblée, nous avons régulièrement affirmé notre détermination à favoriser dans la mesure de nos moyens une solution conforme à la Charte, aux résolutions pertinentes de notre organisation et, en temps utile, nous avons salué avec satisfaction le communiqué américano-soviétique, du 1er octobre 1977, c'est que nous entendons nous conformer, dans la recherche de solutions, à la légalité internationale.

72. En tout état de cause, aucune déviation, aucune initiative personnelle, aucun acte séparé ne sauraient ébranler notre foi en la justesse de la cause du peuple palestinien, en sa victoire finale et en la victoire inéluctable des pays arabes.

73. M. BENNOUNA (Maroc) [*interprétation de l'arabe*] : Cela fait trois décennies que notre organisation traite du problème de la Palestine, et nous attendons encore que l'on parvienne à une solution juste et durable. Le peuple héroïque de Palestine mène avec une persévérance et une patience admirables une lutte inébranlable, en attendant que la communauté internationale lui rende justice. Depuis que la Palestine a été placée sous le mandat de la Grande-Bretagne et depuis la résolution historique adoptée en novembre 1947, par l'Assemblée générale des Nations Unies, sur le partage de la Palestine [*résolution 181 (II)*], l'humanité tout entière est frappée de stupeur en constatant que, depuis trente ans, la communauté internationale se heurte à de multiples difficultés dans sa recherche d'une solution adéquate à une cause reconnue par le monde entier comme étant juste. En effet, la question de Palestine est la cause d'un peuple entier qui subit une agression depuis 1917, date à laquelle le sionisme a obtenu la sinistre déclaration Balfour, que le judaïsme palestinien a exploitée d'une manière particulièrement abjecte, afin de créer un foyer national sioniste juif en Palestine, au mépris des droits, des intérêts et de la terre du peuple arabe de Palestine. Il y a eu, ensuite, la résolution sur le partage de la Palestine, adoptée en 1947 par l'Assemblée générale, qui a conféré un caractère légal à cette unité, malgré l'opposition de la grande majorité du peuple palestinien, et ce, grâce à une pression exercée par des bandes terroristes sionistes et à une conspiration internationale déguisée. Il s'agissait, en effet, d'une résolution inique et inappropriée qui au lieu d'apporter la paix à cette région y a semé les graines de la guerre.

74. Dès le commencement de cette conspiration, le peuple palestinien a compris que ses droits nationaux étaient en jeu, et il s'est soulevé plusieurs fois. Mais, après le partage de la Palestine, l'entité sioniste est devenue plus puissante et, plutôt que de donner satisfaction aux Arabes de Palestine et de pratiquer une coexistence pacifique, elle s'est employée à déraciner la population arabe en l'expulsant de ses terres et s'est efforcée d'éliminer physiquement, politiquement et de toutes sortes de façons le caractère national palestinien en remplaçant les autochtones par des colons juifs amenés des quatre coins du monde. Israël n'a cessé de pratiquer une politique de provocation à l'encontre des Palestiniens et de tous les pays de la région, déclenchant ainsi des guerres successives au Moyen-Orient, qui est

devenu le théâtre d'un désordre permanent menaçant la paix et la sécurité internationales. Ces faits ont clairement révélé les visées expansionnistes et colonialistes d'Israël pour assurer sa domination sur le peuple de la région et pour judaïser le caractère religieux et le patrimoine culturel de cette terre, par le recours à la spoliation des terres et des droits d'autrui ainsi que par l'usage de la force.

75. Si Israël a réalisé, grâce à cette politique d'oppression, quelques gains provisoires, il a fait découvrir au monde entier quels étaient ses desseins et dans quelle mesure il respectait le droit international, auquel il doit pourtant son existence même. Il ne fait aucun doute qu'Israël a fini par comprendre que, en poursuivant une telle politique, il mettait dans l'embarras ses alliés et qu'il ne pourrait jamais parvenir à la paix en utilisant de tels moyens.

76. Les efforts réalisés par l'ONU, à tous les niveaux, pour remédier à cette situation méritent notre admiration et nos éloges, car la recherche de moyens efficaces pour faire obstacle à l'intransigeance d'Israël a évolué de façon concrète. En effet, cette évolution vise à exprimer les aspirations et les objectifs de la grande majorité des peuples représentés à l'Organisation des Nations Unies, mais les résolutions de l'Assemblée générale se heurtent dans leur application à un manque d'unanimité au sein du Conseil de sécurité. Néanmoins, grâce à leur esprit de continuité et à la force de leur contenu politique, ces résolutions ont joué un rôle précieux, en modifiant sensiblement l'opinion publique mondiale et en donnant un élan nouveau aux progrès dans la réalisation de la paix.

77. La délégation marocaine, après avoir pris connaissance du document A/33/35 et Corr.1, qui contient le rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien ainsi que des déclarations du Président et du Rapporteur à la 59e séance, voudrait rendre hommage aux efforts du Comité, présidé par M. Médoune Fall, du Sénégal; ce comité a travaillé de façon inlassable pour mettre en relief les droits inaliénables du peuple palestinien et pour exposer de façon très claire cette situation à l'Assemblée générale, en étudiant tous les aspects du problème et en mettant l'accent sur les conclusions qui entraîneraient une solution juste et durable du problème palestinien.

78. Nous voudrions adresser nos félicitations aux membres du Comité pour l'objectivité et le réalisme qui caractérisent ce rapport, qui constitue d'ailleurs un chaînon dans la série d'efforts déployés à l'Organisation des Nations Unies en vue d'assurer le respect des droits du peuple palestinien.

79. Nous voudrions exprimer notre satisfaction en ce qui concerne les conclusions du Comité, qui a réaffirmé que la question de Palestine est au cœur même du problème du Moyen-Orient et que sa juste solution est une condition préalable indispensable à la solution des autres aspects du problème. Le Comité a mis l'accent sur le fait que la politique d'annexion et de colonisation pratiquée par Israël dans tous les territoires arabes occupés aboutira inéluctablement à des résultats néfastes et rendra plus complexes encore les problèmes existants. De même, le Comité a déclaré qu'aucun règlement ne saurait être juste et global tant que n'aura pas été reconnu le droit des réfugiés arabes de retourner dans leurs foyers, dont ils avaient été expulsés,

conformément aux dispositions de la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale.

80. La ville sainte de Jérusalem, où se trouvent les hauts lieux de trois religions révélées — le judaïsme, le christianisme et l'islam —, ne peut absolument pas être placée sous la souveraineté des juifs, qui ne représentent que 1,5 p. 100 de un milliard deux cents millions de croyants.

81. Je voudrais, au nom du Maroc, exprimer au Secrétaire général de l'Organisation nos vifs remerciements et toute notre appréciation pour les efforts inlassables qu'il n'a cessé de déployer, avec ses collaborateurs, afin d'aboutir à une solution juste et durable de la question de Palestine, et notamment pour la création du Service spécial des droits palestiniens, dans le cadre du Secrétariat de l'ONU, conformément à la résolution 32/40 B de l'Assemblée générale.

82. La position de mon pays sur la question de Palestine est bien connue. Le Maroc, qui a une identité arabe et musulmane, considère qu'il s'agit d'un problème sacré dont il est partie essentielle. Le Maroc — qui est à la fois un Etat africain et un pays non aligné — croit, comme ses pays frères, que les revendications du peuple palestinien sont justes et légitimes. Le peuple marocain a appuyé la lutte palestinienne et a fourni une aide morale et matérielle, dès les premiers soulèvements en Palestine, alors que le Maroc était sous protectorat, et même pendant que la Palestine était sous mandat britannique. D'ailleurs, le Maroc a payé le tribut du sang aux côtés de ses frères palestiniens, syriens et égyptiens pendant la guerre du Ramadan d'octobre 1973. Pour toutes ces raisons, l'identité du peuple palestinien ne peut, pour nous, faire l'objet d'aucune négociation. La Conférence au sommet des pays arabes, qui a tenu ses assises à Rabat en octobre 1974, sur l'initiative de Sa Majesté le roi Hassan II, a mis en vedette le rôle d'avant-garde joué par l'OLP en tant que dirigeant du mouvement de libération, et seul représentant légitime du peuple palestinien. Depuis lors, l'OLP est devenue le seul représentant légitime de ce peuple dans toutes les instances internationales. Si Israël décide de cesser d'ignorer l'existence du peuple palestinien et s'il est sincère dans son désir de parvenir à la paix, il doit immanquablement aboutir à un accord avec le représentant légitime du peuple palestinien.

83. Je voudrais donner lecture d'un extrait du message adressé hier par Sa Majesté le roi Hassan II au Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Il est conçu en ces termes :

Le Royaume du Maroc, qui considère que la question de Palestine est une question sacrée, et qui a donné, et continuera de donner, tous les moyens de renforcer, d'appuyer et de soutenir la lutte du peuple palestinien de façon que celui-ci recouvre ses droits légitimes et puisse retourner dans sa patrie, exercer son droit à disposer de lui-même et établir son propre Etat sur son propre territoire, réaffirme sa ferme conviction que la question palestinienne est au cœur du problème du Moyen-Orient et que la paix ne sera pas établie dans cette région importante tant que le peuple palestinien ne pourra pas exercer ses droits nationaux légitimes et participer à tous les efforts déployés pour obtenir une paix juste et durable, représenté en cela par l'Organisation de libération de la Palestine, son seul représentant légitime³.

³ *Ibid.*, par. 39.

84. Le message de Sa Majesté expose avec une clarté parfaite le point de vue du Maroc. Nous espérons que la paix sera instaurée, grâce à une solution globale et juste de tous les problèmes que connaît la région, en raison de la politique du fait accompli suivie par Israël et de son mépris des droits d'un peuple entier, ce qui attise des sentiments de haine et d'animosité et entravera inévitablement la recherche d'une solution pacifique fondée sur la justice et l'équité.

85. En conclusion, je voudrais, au nom de ma délégation, lancer un appel à tous les pays afin qu'ils réaffirment leur appui aux recommandations de l'Assemblée générale relatives à l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien en lutte, et ce d'une manière qui serve la cause de la paix et de la stabilité internationales et qui nous permette à tous d'apporter notre concours à la solution de la question du Moyen-Orient, qui représente vraiment le plus grand défi lancé à l'Organisation des Nations Unies.

86. M. BAROODY (Arabie saoudite) [*interprétation de l'anglais*] : Depuis 1947, je traite du sujet de la Palestine et des incursions politiques des Khazars sur cette terre. En fait, c'est en 1947 que l'on a vu les Juifs, notamment ceux d'Europe centrale et ceux d'Europe orientale, exercer des pressions en vue du partage de la terre de Palestine. Aucun de nos Juifs — j'entends par là les Juifs sefardim et les Juifs sémitiques — n'a trempé dans le partage de la Palestine.

87. Il est, en fait, ironique et paradoxal que des Juifs, dont les ancêtres ont été convertis au judaïsme huit siècles après le Christ, fassent de la religion une motivation à des fins politiques.

88. Je me sens tenu de vous parler de l'histoire de cette question, d'aller jusqu'aux racines du judaïsme — qui touche parfois au christianisme et à l'islam —, de façon à préciser l'évolution de la question. J'espère que les membres de l'Assemblée seront alors en mesure de juger combien injuste a été le partage de la Palestine et réaliseront que c'est en raison de l'influence des Khazars que cette tragédie a commencé et s'est perpétuée.

89. J'ai étudié l'histoire. Je viens de la région dont nous parlons. Je suis du Moyen-Orient. Un jour, au Conseil de sécurité, j'ai dit à M. Tekoah, qui représentait alors Israël : "N'allez pas trop loin, de peur d'éveiller un jour la colère de ceux qui ne sont pas juifs." Il m'a répondu : "C'est de l'antisémitisme." Je crois qu'à l'origine M. Tekoah venait de Russie — il avait une tête ronde — par Shanghai. Et pourtant il disait que moi, un sémite, j'étais antisémite. Malgré toutes mes bonnes intentions, il a pris cela très à cœur. J'espère que celui qui est assis, ici, maintenant, en tant que représentant d'Israël, notera que je ne vais pas vilipender les Juifs ou même les sionistes qui sont la cause de toutes ces difficultés. Je les considère tous comme des êtres humains. J'ai pitié d'eux. La raison pour laquelle j'ai pitié d'eux apparaîtra clairement au fur et à mesure que je parlerai.

90. J'ai lu l'Ancien Testament maintes et maintes fois depuis que je suis un jeune homme. J'ai lu également le Nouveau Testament. J'ai lu le Coran sept ou huit fois. Je ne parle donc pas dans un but de propagande; je citerai des sources et des interprétations autant qu'il sera humaine-

ment possible, dans la limite de temps que j'ai aujourd'hui, afin de rendre bien claire ce qu'est la question du sionisme.

91. Nos Juifs — pas les Khazars qui ont été convertis au judaïsme huit siècles après le Christ — étaient à l'origine, selon l'Ancien Testament, de la région d'Ur, en Chaldée, dans la partie occidentale de l'Iraq. C'était la ville d'Abraham. Beaucoup de gens, même des Juifs et des Arabes qui ne sont pas des intellectuels, pensent que le mot "hébreu" vient du mot sémitique qui signifie "traverser" : ils ont traversé les étendues et sont venus sur la terre de Canaan. En fait, le mot "hébreu" vient du mot sémitique qui signifie que les Juifs de cette époque devaient compter sur les mulets et les ânes comme bêtes de somme. Les Juifs et les Arabes de la péninsule arabique comptaient sur les chameaux. C'était naturel, parce que la terre de Canaan était une terre rugueuse et non pas une terre sableuse du désert. Je me souviens que, dans mon enfance, en Syrie, en Palestine, au Liban, la terre était dure. Parce que la terre est dure, les animaux doivent être ferrés. Dans la péninsule arabique, le sable cède sous les pattes des chameaux.

92. Le mot "juif" vient du nom du quatrième fils de Jacob. Ici, nous en venons au début de l'histoire des Juifs sur la terre de Canaan. Je n'ai pas donné le nom de "terre de Canaan" à la Palestine. C'est dans la Bible. Cette terre était connue comme la "terre de Canaan" et allait de presque toute la partie septentrionale de la Syrie jusqu'à Suez.

93. Qui étaient les Cananéens ? Ils étaient sémitiques, comme nos Juifs. Beaucoup d'entre eux sont devenus des citadins au lieu de faire comme les Bédouins, de soigner leurs moutons, allant d'une oasis à l'autre. En d'autres termes, ils vivaient dans les villes.

94. Jacob et ses douze fils sont descendus vers la terre de Canaan. Je renvoie les membres de l'Assemblée au chapitre 34 de la Genèse. Malheureusement, ils ont utilisé un subterfuge pour asservir quelques Cananéens. Naturellement, ils n'avaient pas le monopole du subterfuge ou de la tromperie; après tout, dans les langues sémitiques, la guerre est appelée l'"art de tromper". Ils ont tué les mâles en utilisant un subterfuge. Le fils du roi était tombé amoureux d'une des filles de Jacob. Cela fut considéré comme un sacrilège, encore qu'ils fussent tous des Sémites. Il semble que le fils ait dit à son père, le roi de la ville : "Pour l'amour de Dieu, mon père, je veux épouser cette fille." Ce père aimait son fils. Il a appelé les fils de Jacob, qui étaient vraiment en colère parce qu'ils estimaient que ce fils du roi souillait leur sœur. Le roi a dit : "Écoutez, nous voudrions que notre fille — son nom était Dinah, tout cela est dans la Bible — épouse mon fils. Vous viendrez vivre avec nous; nous vous donnerons du travail et nous vous donnerons nos filles en mariage." Ils ne s'attendaient pas à une pareille réponse. Ils pensaient que le roi allait chercher à se quereller avec eux. Sans consulter leur père, ils ont manigancé quelque chose de vraiment inhumain. Ils ont dit : "Tous les mâles doivent être circoncis avant que nous puissions vous donner nos filles en mariage." Cela se passait avant l'époque de *démocratie* qui a donné son nom au mot "démocratie", mais le peuple était démocratique, même à cette époque. Le crieur de ville a informé tout le monde que le roi et tous les mâles de la famille royale allaient être circoncis. Le peuple a

suivi son roi. Le troisième jour, les fils de Jacob ont passé au fil de l'épée tous les mâles de la ville.

95. Quand Jacob a appris cela, il a été furieux contre ses fils. Il a demandé : "Pourquoi avez-vous fait cela ?" Cela montre que, essentiellement, c'était un brave homme. Certains de ses fils l'étaient aussi. Benjamin était un bon garçon, ainsi d'ailleurs que Judah. Incidemment, ce quatrième fils était un fils pieux et le mot "juif" vient du nom de ce quatrième fils de Jacob.

96. Je fais cette incursion dans l'histoire pour donner à l'Assemblée un aperçu de cette question.

97. Les Israéliens nous disent qu'il n'existe pas de Palestine. Mais ils oublient que c'était la terre de Canaan. Ils oublient que le mot "Palestine" était utilisé même par nos Juifs. D'où vient le mot "Palestine" ? Il vient du mot "Philistin". Les Crétois se sont installés dans de nombreuses parties du monde, entre autres à Gaza. Tous ceux qui se sont penchés sur les vieux dossiers de notre civilisation connaissent l'île de Crète et Cnossos. Les Crétois étaient comme les Phéniciens, qui étaient les Cananéens du Liban. Dans leur colonie, à Gaza, les Crétois, qui étaient beaucoup plus avancés que les gens qui les entouraient, ont appelé leur terre "la terre des Philistins".

98. Nos Juifs, qu'ils aient vécu ou non à cette époque, au cours de laquelle ils ont établi Israël et la Judée — deux royaumes —, n'y sont pas restés plus de deux ou trois siècles, alors que les Cananéens sont restés là non pas pendant des siècles, mais pendant des millénaires. On dit que la Palestine n'existait pas. Bien que la terre de Canaan soit mentionnée dans l'Ancien Testament, on n'en tient aucun compte. Ils viennent nous dire : "Dieu nous a donné la Palestine." Mais c'est là une opinion fondamentaliste. Bien souvent, du haut de cette tribune, M. Abba Eban, alors ministre israélien des affaires étrangères, a levé ses mains et a dit : "Nous sommes le peuple élu de Dieu et Dieu nous a donné la Palestine." Je lui dirais : "Dieu n'a pas attribué aux peuples des parcelles de terre." Si Dieu voulait considérer les Arabes ou tout autre peuple comme son peuple élu, il ferait de la discrimination; or, à l'Organisation des Nations Unies, nous luttons contre la discrimination. Par conséquent, ce principe est incorrect. Nous vivons dans un âge industriel et technique. Bien entendu, les peuples du Moyen-Orient qui ont été les témoins de l'épanouissement de trois religions monothéistes étaient des peuples tribaux ou semi-tribaux, et croyaient à la magie et à la mythologie et aussi à la théologie. Mais, qu'il s'agisse de juifs, de chrétiens ou de ceux qui croient au prophète Mahomet — un Sémite lui aussi —, toute cette mythologie ne s'écarte pas du code de la morale des prophètes et des éthiques des religions.

99. Qui peut croire aujourd'hui à l'arche de Noé ? Mais si vous êtes un fondamentaliste, que vous soyez un Juif ou un Gentil, vous dites : "Oui, Dieu s'est fâché contre le monde, et il a dit à Noé de construire une arche; il lui a demandé de prendre un mâle et une femelle de chaque race d'animaux et de les mettre dans l'arche." Comme je l'ai déjà demandé du haut de cette tribune, Dieu avait-il un microscope pour vérifier entre toutes ses créatures qui était mâle et qui était femelle et pouvait-il réunir à temps tous les animaux dans l'arche avant le Déluge ? C'est là une fiction, mais la fiction

peut être utilisée pour jouer sur les émotions des gens. Rien n'est nouveau sous le soleil. Cela est arrivé autrefois, cela arrive même de nos jours. Voyez ce qui est arrivé en Guyane. Un fou joue avec les émotions de gens à l'esprit simple et tout le monde se suicide. Comme on l'a vu dans *La Psychologie des foules*⁴, de Gustave Le Bon, autrement dit la psychologie des masses, les émotions des gens peuvent être excitées même lorsque ces gens sont intelligents.

100. Par conséquent, l'idée selon laquelle Dieu a donné la Palestine aux Juifs est une idée fautive. Toute la logique du sionisme est fondée sur le fait que Dieu a mis la Palestine sur un plateau et a dit : "Voilà votre terre." Mais permettez-moi de souligner l'ironie de la chose. Lorsque le Christ est né, les Romains occupaient la Palestine, et tout ce que voulaient les Romains, c'était d'établir leur puissance et d'être respectés comme ayant réellement l'autorité. Aussi, ils ont donné aux Juifs qui se trouvaient alors en Israël et en Judée de grandes libertés. Tout ce que voulaient les Romains, c'était de voir leurs lois respectées. En fin de compte, les fondamentalistes ont créé des difficultés aux Romains et ce fut l'Araméen, Jésus, qui a essayé d'être un réformateur des Juifs. Il a vu que ces Juifs observaient la lettre et négligeaient l'esprit de leur religion, insistant sur le rituel plutôt que sur l'éthique. Jésus était un réformateur. Cela ne convenait pas à nos Juifs — et je n'en suis pas encore venu aux Khazars — et ils ont demandé qu'il soit crucifié. De nombreux Juifs désenchantés sont devenus chrétiens, même saint Paul, qui était venu le corriger. Saint Paul était un citoyen romain. Il est passé par Damas et est descendu en Palestine. Si les Juifs s'en étaient saisi, ils auraient pu le crucifier.

101. Ensuite, pendant plusieurs siècles après les Romains, Byzance a exercé le pouvoir dans le pays. Elle constituait naturellement la partie orientale de l'empire romain. Qu'a fait Byzance ? Byzance a utilisé la religion comme motif pour des fins politiques, afin de diriger le peuple, le peuple chrétien. Sur le plan ethnique, les Byzantins n'étaient pas des Sémites. Il se trouve que, au septième siècle, l'islam a surgi et s'est répandu et nombre de ceux qui étaient déçus par le christianisme, à cause de Byzance, sont devenus musulmans. Ainsi, une bonne partie de la population de Palestine était composée de juifs. Ceux-ci sont devenus chrétiens, puis ces derniers sont devenus musulmans. En passant, et sur le plan historique — pour vous placer dans le contexte de l'histoire —, Jérusalem a été créée au moins mille cinq cents ans avant la naissance de Josué, qui était un Juif sémitique, qui a renversé Jericho puis conquis Jérusalem. Cette ville s'appelait alors Uru Salim, c'est-à-dire la Ville de la paix, comme l'Ur des Chaldéens où Abraham aurait vécu. Les sionistes disent : "Nous avons droit à Jérusalem." Comment pouvons-nous, en plein vingtième siècle et au milieu de la révolution technique, croire encore à une fiction telle que celle de l'arche de Noé ? Moïse était un grand maître. Pouvons-nous croire qu'il a pris son bâton, qui s'est transformé alors en serpent, ou qu'il a vu un buisson ardent vers lequel il s'est tourné et d'où Dieu lui a parlé ? Les Khazars peuvent encore jouer sur les sentiments des Juifs, comme de nombreux membres du clergé chrétien ou d'ailleurs du clergé musulman — car ne croyez pas qu'il essaie de faire une discrimination —, parce que l'homme

⁴ Gustave Le Bon, *La Psychologie des foules*, Paris, Retz, 1976

peut aisément devenir fanatique lorsqu'on fait appel à ses émotions. Cela ne s'écarte en aucune manière des éthiques, de la moralité, cela n'empêche pas de régir la société sur une base religieuse. Comme le disent les Américains, ceux qui croient aux miracles et à toute cette partie absurde de la religion sont marginaux; ce n'est pas l'essence même de la doctrine ou du rituel.

102. Ensuite, que s'est-il passé ? Alors que l'islam apparaissait sur la scène, il y eut un conflit entre Byzance et les Arabes musulmans qui venaient de la péninsule arabique. De nombreux Arabes, avant d'être musulmans, étaient venus sur la terre de Canaan, comme je l'ai dit, et ils furent les premiers citoyens ou plutôt les bâtisseurs de Jérusalem. Par conséquent, comment les Khazars peuvent-ils dire : "Dieu nous a donné la Palestine" ?

103. Ces Khazars étaient une tribu du nord de l'Asie. Nous savons que, d'un point de vue ethnique, leur langue appartient à cette région et, chose quelque peu étrange, les savants ont constaté qu'il y avait quelque affinité entre bien des Finlandais et ces Khazars. Ils étaient païens — mais il n'y a rien de mal à cela — et huit siècles après le Christ, une vague de ces Khazars vint s'installer en Russie du Sud, connue plus tard sous le nom de Bessarabie. Une autre vague s'installa sur les bords de la mer Caspienne. Les Byzantins du huitième siècle leur demandèrent de devenir chrétiens. Il était alors à la mode de n'adorer qu'un seul dieu. Les païens avaient plusieurs dieux, mais on pensait alors qu'il était mieux de n'adorer qu'un seul dieu. Ils réfléchirent à l'idée, mais craignirent que s'ils devenaient chrétiens, ils ne soient dominés par les Byzantins et les gens au pouvoir qui utiliseraient la religion à leurs propres fins. Or, ils ne voulaient pas perdre leur puissance.

104. En islam, il n'y a pas de missionnaires et aucun musulman ne demanda à ces Khazars païens de devenir musulmans. Les Juifs étaient le seul autre peuple dans la région à avoir un seul dieu, de sorte que les Khazars pensèrent : "Soit, nous pourrions tout aussi bien devenir Juifs." Leurs ancêtres n'avaient jamais jeté les yeux sur la Palestine.

105. Puis, sautant quelques siècles, nous en venons à la fin du dix-neuvième siècle, époque où Dreyfus fut persécuté sous le prétexte qu'il avait vendu des documents militaires à l'Allemagne. L'affaire Dreyfus fut célèbre à la fin du dix-neuvième siècle, et ceux qui connaissent l'histoire savent bien tout le bruit que fit Zola à Paris, dans son article "J'accuse". Dreyfus fut emprisonné, puis exilé à l'île du Diable, quelque part dans les Caraïbes, et plus tard, reconnu innocent, on le fit revenir.

106. Dans l'intervalle, au cours de l'affaire Dreyfus, le *Neue Freie Presse*, un journal de Vienne, envoya à Paris un correspondant du nom de Theodor Herzl — qui se trouvait être un Juif descendant des Khazars, non des Juifs sefardim — pour enquêter sur l'affaire. C'était un homme sensible — il n'atteignit même pas l'âge de quarante-cinq ans, le pauvre — qui en vint à la conclusion suivante : "Il n'y a rien à faire. Il n'y a pas de vie pour nous, Juifs, ici en Europe. Nous devrions aller en Palestine, parce que Dieu nous a donné la Palestine" — voyez donc la théorie : "Cette terre devrait être nôtre." Il essaya d'inculquer à la masse du peuple cette idée que la religion peut constituer une nationalité. Or cela

s'est révélé faux, puisque les chrétiens avaient fait la même tentative au Moyen Age. Le pape voulait avoir un pouvoir temporel ainsi qu'un pouvoir religieux. Les sentiments nationaux apparaissaient alors, mais, en dépit de la diversion qu'apportèrent les croisades, le pape, en fin de compte, ne parvint pas à maintenir son pouvoir temporel sur les chrétiens d'Europe. Le nationalisme s'éveilla et fleurit, notamment après la Révolution française.

107. Ne pensez pas que seuls les chrétiens agirent ainsi. Les musulmans firent de même. Tout d'abord, de nombreux Arabes pensèrent à utiliser le califat en tant que moyen d'étendre leur pouvoir temporel sur des musulmans qui, ethniquement, n'étaient pas des Arabes. Ils n'y parvinrent pas. Ensuite, nos frères turcs, les Ottomans — le califat fut transféré aux Ottomans à Bagdad vers 1516 — essayèrent la même chose eux aussi, mais ils le firent quelque peu timidement et constatèrent que cela n'aboutissait qu'à un échec.

108. Les Khazars, tous Européens, sont très instruits, et ceux qui connaissent l'histoire sauront de quoi je parle. Ils veulent à présent — comme les chrétiens ont essayé et ont échoué, de même que les musulmans ont tenté, eux aussi, mais sans succès — d'utiliser une religion, dans ce cas le judaïsme, à des fins politiques, et ils veulent constituer une nationalité issue d'une religion; cela ne peut se faire. Combien compte-t-on maintenant de Juifs en Palestine ? Deux millions ? Trois millions ? Ils sont seize millions de Juifs dans le monde. Les sionistes jouent sur la sensibilité des Juifs riches qui sont ici. Je dirai en passant que les Juifs riches, aux Etats-Unis et ailleurs, envoient de l'argent qu'ils déduisent de leurs impôts; mais ils ne veulent pas aller là-bas; ils sentent qu'ils sont Juifs américains. Mais, si vous êtes Juifs, vous êtes le peuple choisi de Dieu et vous savez comment jouer sur les émotions d'un peuple. Nous en venons ainsi au cœur de l'affaire : dans ce pays, les Etats-Unis, le pays hôte, les Juifs ont réussi à s'emparer des médias, de l'information et savent comment manipuler la presse. Comme je l'ai dit, avec tout le respect dû à la démocratie, elle a été réduite à un système de démocratie par abonnement et contribution. Voilà le genre de campagne de presse : les Juifs américains paient et les journaux disent : "Si vous voulez être un bon membre du Congrès et nous appuyez, vous serez élu." C'est ainsi que soixante-douze sénateurs, il y a trois ou quatre ans, ont défendu, au Sénat des Etats-Unis, tout ce qu'Israël voulait. Voilà la démocratie ! M. Truman fut contacté par son propre département d'Etat, qui lui a dit : "Il n'est pas de notre intérêt de nous mettre les Arabes à dos et de créer un problème" — et cela se passait au moment où les Britanniques, abandonnant leur mandat, le remirent à l'Organisation des Nations Unies, parce qu'ils étaient devenus insolubles au lendemain de la seconde guerre mondiale. Mais M. Truman répondit : "Messieurs, dites-moi combien d'Américains d'origine arabe se trouvent dans ma circonscription !" Cela figure dans ses propres mémoires. Telles étaient les machinations en cours.

109. Les sionistes parlaient de justice lorsque Israël fut créé, et moi-même, esprit candide comme je l'étais en 1925, à l'âge de vingt ans, lors d'un voyage que je fis à Jérusalem, j'ai demandé au grand mufti Hadji Amin al-Husseini lui-même : "Pourquoi ne laissez-vous pas ces Juifs venir et s'établir ? C'est une terre de pèlerinage !" Cela se passait

avant Hitler. Il me répondit : "Mon cher, ils veulent créer un Etat et nous chasser de la Palestine." L'avenir lui donna raison.

110. Ces Khazars, dont l'objectif était de créer un Etat qui leur soit propre, disaient : "Dieu nous a donné la Palestine", comme si Dieu faisait une distinction entre un groupe ethnique et un autre. Je parle d'un dieu traditionnel, et non point comme Gogol, qui en parlait, lui, comme du créateur conceptuel de l'univers.

111. Puis vint la propagande des années 20, 30, 40 et qui se poursuit aujourd'hui même, lorsqu'ils disent quelquefois : "Nous sommes allés en Palestine; c'était une terre sans peuple." Mais la Palestine était très peuplée. Et ils disent : "Nous étions un peuple — entendant par là les Juifs — sans terre, aussi sommes-nous allés là-bas et avons-nous fait fleurir le désert."

112. Telles sont les manœuvres que les sionistes utilisaient pour tenter de conditionner l'esprit de certains Gentils d'Europe, parmi lesquels se trouvaient des fondamentalistes qui croyaient littéralement à l'Ancien comme au Nouveau Testament, plutôt qu'à la substance qu'ils recèlent : "Les pauvres Juifs ! La Palestine était vide !" La population de la Palestine était composée de 7 p. 100 de Juifs et de 93 p. 100 de Palestiniens, qui étaient musulmans ou chrétiens — une bonne proportion de ces 93 p. 100, et c'est bien la tragédie, avaient été des Juifs d'origine —, et ils sont maintenant eux aussi hors de ce pays.

113. Les Israéliens peuvent-ils contester ce que je dis, autrement qu'en ayant recours à la dénigration ? Comme je l'ai signalé maintes et maintes fois, ils disent : "C'est un fait accompli; voyez l'Holocauste quand nous étions en Allemagne." Nous sommes tous désolés de ce qui s'est passé en Allemagne — par seulement pour les Juifs, mais aussi pour les Allemands et les autres. Comme Yakov Malik me l'a dit une fois : "Nous avons cessé de pleurer, bien que nous ayons perdu vingt millions des nôtres au cours de la seconde guerre mondiale." Mais les Juifs pleurent encore. Et ils répètent toujours ce cliché au sujet des six millions de Juifs. Bien sûr, nous sommes désolés; nous déplorons toute vie perdue pendant la guerre. Mais ils utilisent des slogans, des clichés, pour conditionner l'esprit des Gentils et des Américains crédules, ainsi que de nombreux Européens occidentaux; ils essaient de les conditionner par ces clichés et slogans.

114. Qui pensent-ils donc être ? Je continue d'être désolé pour eux; je continue d'être désolé pour 90 p. 100 des sionistes, parce qu'ils ont été eux aussi conditionnés. Et savez-vous que les Israéliens traitent les Juifs sefardim comme des citoyens de seconde classe ? Ils sont Européens, vous savez. Mais nos Juifs, beaucoup de nos Juifs m'ont dit cela; ne croyez pas que je l'invente, vous, le représentant d'Israël. Vous n'avez aucun droit sur la Palestine, si ce n'est sur la fausse théorie que Dieu vous a donné la Palestine. Et si les Indiens de ce pays disaient "Dieu nous a donné cet hémisphère, vous, les Blancs, partez de là" ? Mais eux, ils sont dans leurs réserves. C'est une question de puissance. Les sionistes sont-ils puissants ? Non. Ils ne sont puissants que par la force des armes qu'Occident leur a envoyées.

115. Il y a quelques années, je me rappelle que, lorsque nous avons rompu nos relations avec l'Allemagne, feu

Konrad Adenauer, de l'Allemagne occidentale, avait promis à nos dirigeants de n'envoyer d'armes ni aux Arabes ni aux Juifs. Et nos amis américains, après avoir créé Israël, qu'ont-ils fait ? Ils ont fait pression sur M. Adenauer pour qu'il envoie des armes des dépôts que les pays occidentaux et les Etats-Unis avaient en Europe, et nous avons dû rompre nos relations avec l'Allemagne pendant plusieurs années. Lorsque j'ai vu M. von Braun — qui était l'observateur ici à ce moment-là, lorsque je l'ai vu dans les salons, je lui ai dit : "Vous, Allemands, lorsque vous avez un homme comme Hitler, vous vous montez le cou; personne ne peut vous parler. Mais lorsque vous êtes vaincu, vous devenez des paillasons." Je m'étais senti désolé pour lui, parce que je n'aurais pas dû aller si loin. Il a dit : "A quoi vous attendez-vous ? Nous sommes une nation vaincue; ils nous ont ordonné de faire cela."

116. Et ces Allemands qui ont été battus ont dû payer des milliards de dollars en réparation à Israël, parce que certains Juifs qui étaient allemands et d'autres qui ne l'étaient pas ont perdu la vie là-bas. Avez-vous jamais entendu une histoire pareille ? Il s'agissait d'Allemands. Il est regrettable qu'ils aient perdu la vie à cause d'Hitler ou autrement. Mais les Allemands ont dû obéir humblement, car ils savaient que les sionistes attiseraient les flammes de la haine contre les Allemands partout — et encore plus aux Etats-Unis d'Amérique, où ils se sont infiltrés dans la trame sociale, les médias, en manipulant l'argent. Vous n'avez qu'à lire un livre écrit par un Juif du nom d'Alfred Lilienthal. C'est un livre récent, intitulé *The Zionist Connection*⁵.

117. Vous pouvez lire aussi un autre livre écrit pas le père de nul autre que Yehudi Menuhin, qu'il a appelé *The Decadence of Judaism*⁶ — dans lequel il a attribué la décadence du judaïsme aux sionistes. Les Juifs, laissés à eux-mêmes, seraient tous de bons Américains, de bons Anglais, de bons Allemands — de bons citoyens de tout pays dans lequel ils se trouvent — parce qu'un grand nombre d'entre eux s'identifient avec leur pays d'origine. Mais les sionistes, ces Khazars, ne les laissent pas tranquilles; ils ont de l'ambition; ils veulent diriger. Et ils veulent pénétrer dans le Moyen-Orient. C'est pourquoi il n'est pas dans leur intérêt d'avoir la paix; ils veulent que la tension y règne.

118. Que je leur dise de cette tribune — et ce, pour la vingtième ou la vingt-cinquième fois — que si les Palestiniens, le peuple de la terre, ne regagnent pas leur terre, il ne pourra pas y avoir de paix au Moyen-Orient, et une guerre mondiale pourra être déclenchée par mauvais calcul. Si certains sionistes essaient de s'imprégner de l'idée de Massada — en voyant qu'ils vont perdre —, ils laisseront les innocents parmi eux se suicider. Et comment le feront-ils ? Peut-être au moyen d'armes de destruction massive, atomiques ou autres.

119. C'est une psychose de masse.

120. La plupart des cent cinquante nations représentées ici à l'Organisation des Nations Unies sont manipulées par la

⁵ Alfred M. Lilienthal, *The Zionist Connection: What Price Peace?* New York, Dodd, Mead & Company, 1978.

⁶ Moshe Menuhin, *The Decadence of Judaism in Our Time*, Beyrouth, The Institute for Palestine Studies, 1969.

propagande des sionistes. Je suis désolé pour eux, parce qu'ils ne semblent pas pouvoir s'adapter à la population qui les entoure. Fait accompli ? C'est un terme relatif. Le monde change sans cesse. Pas une minute ou même une seconde sans qu'il ne se renouvelle. Lorsqu'on parle de croissance et de retard, ce sont là des clichés. Les mots ne sont pas des formules mathématiques. Si les Israéliens ne s'adaptent pas, maintenant qu'ils sont là, il n'y aura pas de paix. Or ils insistent pour que les choses se déroulent comme ils le souhaitent.

121. Pourquoi ne s'adaptent-ils pas ? Parce que, inconsciemment – je vais leur donner le bénéfice du doute –, ils pensent que s'ils s'adaptent, ils seront assimilés et ils perdront alors leur identité. Comment est-ce que je le sais ? Nous avons assimilé beaucoup de personnes. Nous avons assimilé les Croisés. Nous avons, en Arabie du Nord, une tribu appelée Sabiyeh. Certains d'entre eux ont les yeux bleus et les cheveux blonds; ils sont Arabes. Nous les avons assimilés – non pas à dessein, mais parce que nous étions en majorité, et notre culture leur a finalement pu lorsqu'ils ont constaté qu'ils ne pouvaient pas s'implanter là afin d'arracher, dit-on, le Saint-Sépulcre de la main des infidèles – à savoir les musulmans. Ils croyaient que Mahomet n'était qu'un homme alors que le Christ était l'esprit de Dieu. Et les peuples d'Europe ont subi un lavage de cerveau : "Ces infidèles, ces musulmans : nous allons arracher le Saint-Sépulcre de leurs mains !"

122. Voyez leur propagande : ce n'est rien de nouveau. Et cette propagande "Dieu nous a donné la Palestine" – voyons ! Combien de fois vous ai-je dit que Dieu n'est pas dans les affaires immobilières ? Et vous, Américains, ni vous, ni les Britanniques n'êtes responsables, mais depuis quand Dieu vous a-t-il donné le pouvoir de transférer à d'autres une terre qui n'était pas la vôtre ? Pourquoi n'avez-vous pas ouvert le Texas ou le Kansas aux Juifs ? Et, lorsque vous, Britanniques, aviez l'Empire, pourquoi n'avez-vous pas envoyé les Juifs quelque part dans l'Empire ?

123. Pourquoi la Palestine ? Même Balfour, malgré toute la critique que je porte à son égard, n'a pas dit aux Juifs qu'ils pouvaient avoir un Etat; il a dit que les droits civils et politiques de la population autochtone – je paraphrase – devaient être respectés. Qui pensent-ils tromper ?

124. Et l'Europe occidentale continue d'être impressionnée par les manœuvres des Juifs, notamment de ceux qui ont le pouvoir. Les Etats de l'Europe occidentale n'avaient qu'à assister, hier, à la célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien : je crois que seules la Belgique et l'Australie ont eu le courage d'être là – tout au moins pour regarder; personne ne leur a demandé de participer. Où étaient-ils les autres, y compris les Etats-Unis ? Ils ne voulaient pas être là – pour ne pas se mettre à dos – qui ne voulaient-ils pas se mettre à dos ? – les sionistes, ces Khazars, ceux qui ont usurpé la terre de Palestine.

125. Où est la justice ? Où est l'autodétermination ? Elles se sont défilées. Ce sont des mots vides de sens. La toile de fond historique que je viens de vous brosser suffit pour vous faire comprendre ce qui s'est passé sur la terre de Palestine.

126. Parlons maintenant d'aujourd'hui. Le passé n'existe plus et plusieurs erreurs ont été faites par plusieurs dirigeants. Que pouvons-nous faire maintenant ? Je veux vous dire pour la centième fois ce que vous pouvez faire maintenant : adaptez et ajustez ! Rendez la terre à ses propriétaires, le peuple palestinien.

127. La dernière nouvelle que j'ai apprise, c'est que Yasser Arafat – et je tiens à être corrigé si je fais erreur – aurait déclaré que si les Palestiniens pouvaient rentrer sur la rive occidentale, à Gaza et dans d'autres parties du pays qui leur seraient octroyées, il serait prêt à voir les forces de l'ONU ou les gardes ou quel que soit le nom qu'on leur donne rester pendant un certain temps entre Israël et l'Etat palestinien nouvellement constitué.

128. Ne brouillez pas les choses, vous, Israéliens. L'histoire est contre vous et le fondamentalisme est quelque chose de passé, de déjà vu – bien que vous puissiez toujours jouer avec les émotions des gens, qu'ils soient Juifs ou Gentils. Votre religion est une religion noble. Sa noblesse réside dans ce que le prophète juif Miché a dit environ six cents ans avant notre ère; et je le paraphrase : Dois-je brûler des offrandes sur l'autel afin que Dieu, Jéhovah, soit favorable ? Non : faites preuve de justice, de miséricorde et marchez humblement avec le Seigneur. Rendez-vous vraiment la justice ? Pratiquez-vous la miséricorde en maintenant le peuple de Palestine dans des camps de réfugiés ? Marchez-vous humblement avec le Seigneur ou pensez-vous être son ombre sur la terre ?

129. Personne ne sait ce qu'est Dieu. Jules César, un homme très intelligent, se pensait si puissant qu'il pouvait devenir un dieu, mais Brutus et Cassius ont mis fin à l'aventure. Votre propre peuple en terminera avec vous lorsqu'il en aura assez de vous. Nous ne voudrions pas qu'il en aille ainsi, et qu'apparaisse quelqu'un comme Hitler qui dira : "Nous en avons assez de tous ces sionistes." Nous ne voulons pas que cela se produise. Je ne dis pas cela en plaisantant. Vous êtes des êtres humains. Pourquoi n'agissez-vous pas comme tout le monde plutôt que comme une élite ? Qui êtes-vous ? Vous avez deux yeux, un nez – j'ai un nez plus grand que la plupart des Juifs européens; je suis Sémite – deux oreilles et une bouche; vous êtes des humains. Alors je vous prie de réaliser le fait que, en étant votre propre ennemi, en fin de compte, vous provoquerez des ennuis non seulement aux Arabes de Palestine, qui sont le peuple autochtone de ce pays, mais aussi à vous-mêmes, parce que la patience des gens a une limite. Quand verrez-vous la lumière ? Je ne prétends pas vous enseigner quelque chose, je ne suis qu'un humble étudiant en histoire, mais j'ai lu l'histoire et j'ai vu ce qui s'est passé. Quand allez-vous donc apprendre ?

130. Nous sommes à un moment critique de l'histoire des temps modernes. Si vous voulez développer la mentalité de Masada, vous entraînerez une réaction en chaîne, qui entraînera elle-même une guerre mondiale. Il n'y aura pas de paix – non seulement au Moyen-Orient, mais dans le monde entier – tant que le peuple palestinien – dont la plupart étaient des Juifs – n'aura pas retrouvé sa terre ancestrale et ne pourra pas exercer son droit à l'autodétermination.

131. Vous êtes venus dans la terre de Canaan, une terre sémitique, et vous êtes restés là deux mille ou trois mille ans, l'appelant Israël et Judée. Mais c'est passé. Bien sûr, vous avez souffert, et certains utopistes comme Herzl ont pensé que vous pourriez trouver refuge sur la terre de Palestine, sur la terre de Canaan; mais cette utopie est devenue un cauchemar pour vous, pour le peuple de Palestine, pour les peuples qui vous entourent et pour les peuples appauvris de l'Occident. Vous, ici, aux Etats-Unis et ailleurs, regardez donc l'inflation qui existe ! Ne voyez-vous pas ce qui s'est passé après la première guerre mondiale ? J'en ai été témoin en Europe, j'étais un jeune homme. On parlait d'impôts dissimulés. Or maintenant l'inflation, qu'est-ce ? Un impôt évident de 10 p. 100 par an sur votre capital. Or vous soutenez encore des causes injustes. Mais pourquoi ? Parce que vous avez la puissance ?

132. Les Arabes ont eu quatre empires. Nous nous sommes soulés de pouvoir et de richesses, et nous sommes tombés. Où est l'Empire britannique ? Il a disparu, comme je le disais à lord Carador, un de mes amis, au Conseil de sécurité. Où est l'Empire français ? Laissons de côté les quatre empires arabes. Tout ce qui est fondé sur l'injustice, l'avidité et le pouvoir, tôt ou tard, disparaîtra. Donc, vous, politiciens, n'essayez pas de faire les malins.

133. Les jours coloniaux sont terminés. N'essayez pas de les remplacer par autre chose — ce que nous avons essayé de définir comme le "néo-colonialisme", c'est-à-dire l'ingérence dans les affaires des autres. Quand donc allez-vous vous éveiller ?

134. Je vous en prie, vous, Israéliens, si je ne suis pas encore arrivé à vous faire entendre raison, je n'y parviendrai jamais. Je prie le dieu conceptuel — non pas le dieu traditionnel, qui aurait créé l'homme à son image. Soit dit en passant, plutôt que d'avoir créé ce bipède constipé et déplaisant appelé homme, il aurait pu le créer à l'image du paon, du cerf, des oiseaux; mais tout cela n'est que fiction. Ne jouez pas avec les émotions des autres. Je prie simplement le Créateur conceptuel de l'univers, je prie le mystère de la vie sur cette terre pour que vous voyiez la lumière et que nous contemplions cette lumière avec vous, afin de pouvoir tourner une nouvelle page et établir une paix durable dans le monde.

135. M. von WECHMAR (République fédérale d'Allemagne) [*interprétation de l'anglais*] : Les neuf Etats membres de la Communauté économique européenne — au nom desquels je prends la parole — ont souligné, à maintes reprises, l'importance qu'ils attachent à la question à l'étude. Ils l'ont fait non seulement au cours des débats à l'Assemblée générale, mais aussi par des déclarations faites en dehors de cette assemblée. Nos déclarations de novembre 1973⁷ et de juin 1977⁸ sont des exemples de notre préoccupation. Elles témoignent de la conviction commune des neuf gouvernements que le problème palestinien est un

problème essentiel dans le conflit du Moyen-Orient. Il est, par conséquent, inéluctablement lié à une solution d'ensemble du conflit du Moyen-Orient.

136. Le Ministre des affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne, dans la déclaration qu'il a faite au nom des neuf gouvernements au cours du débat général de cette année, a souligné qu'un tel règlement d'ensemble devait reposer sur les principes énoncés par les neuf membres de la Communauté dans leur déclaration faite à Londres, le 29 juin 1977, à savoir :

"... l'inadmissibilité de l'acquisition de territoire par la force; la nécessité pour Israël de faire cesser l'occupation territoriale qu'il maintient depuis le conflit de 1967; le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance de tous les Etats de la région et leur droit à vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues; et la reconnaissance du fait que dans l'établissement d'une paix juste et durable, il faut tenir dûment compte des droits légitimes des Palestiniens." [8e séance, par. 169.]

Les Neuf ont toujours souligné que tous ces aspects devaient être pris comme un tout.

137. Dans le cadre indivisible de ces principes, le Ministre des affaires étrangères de mon pays, dans une déclaration faite au nom des neuf gouvernements, a indiqué clairement qu'un règlement d'ensemble au Moyen-Orient ne sera possible que si le droit légitime du peuple palestinien d'exprimer effectivement son identité nationale se traduit dans les faits. Les Neuf ont répété à maintes reprises que cela devrait tenir compte de la nécessité pour le peuple palestinien d'avoir une patrie.

138. Tout en demandant à Israël de reconnaître ces droits légitimes du peuple palestinien, les Neuf ont insisté, en même temps, sur la nécessité pour le côté arabe, y compris le peuple palestinien, de reconnaître le droit d'Israël de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. A cet égard, les Neuf ont pris note avec satisfaction du fait que les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité ont été acceptées tant par Israël que par ses voisins. C'est là une base pour tout processus de paix qui conduise au succès.

139. Les Neuf ont suivi avec beaucoup d'attention les événements qui se sont produits depuis la dernière Assemblée générale et, notamment, l'initiative courageuse du président Sadate, de l'Egypte, et les réunions de Camp David. De l'avis de nos neuf pays, ces événements ont suscité un renouveau d'espoir de voir se régler l'amer conflit du Moyen-Orient, qui a causé tant de souffrances humaines dans la région et qui menace la sécurité mondiale depuis trente ans. C'est dans ce cadre que nos neuf pays ont rendu hommage aux accomplissements de ceux qui ont participé aux réunions de Camp David. Etant donné les efforts de paix en cours, les Neuf continuent d'espérer que les résultats des réunions de Camp David s'avéreront représenter une étape importante sur la voie d'un règlement de paix juste, général et durable. Dans ce contexte, il est tout à fait naturel que, dans les efforts de paix, la question de la reconnaissance par Israël des droits légitimes du peuple palestinien soit devenue la question fondamentale. Si nous voulons qu'un tel règlement de paix soit réalisé, les

⁷ Déclaration sur la situation au Moyen-Orient, faite le 6 novembre 1973 à Bruxelles, par les neuf ministres des affaires étrangères.

⁸ Déclaration sur le Moyen-Orient, adoptée par les chefs d'Etat ou de gouvernement des Communautés européennes, le 29 juin 1977 à Londres, à la réunion du Conseil de l'Europe.

représentants des parties au conflit, y compris ceux du peuple palestinien, doivent participer aux négociations d'une façon appropriée, qui sont à déterminer en consultation avec toutes les parties intéressées.

140. En ce qui concerne le rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, je voudrais rappeler, une fois de plus, les réserves formulées à ce sujet, en d'autres occasions, par les neuf pays membres de la Communauté. Quant aux recommandations du Comité, nous rappelons qu'à notre avis elles souffrent du même manque d'équilibre fondamental que la résolution qui a créé ce comité.

141. Permettez-moi d'achever ma déclaration en renouvelant l'appel lancé par le Ministre des affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne, au nom des neuf pays membres de la Communauté, lors du débat général, pour qu'on ne dresse pas d'obstacles à la marche vers un règlement juste, général et durable au Moyen-Orient.

142. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur du débat de cet après-midi. Je vais donner la parole au représentant de la République arabe syrienne, qui a demandé à pouvoir exercer son droit de réponse.

143. M. HAYDAR (République arabe syrienne) (*interprétation de l'arabe*) : Dans la déclaration qu'il a faite à l'Assemblée générale ce matin, du même que dans sa déclaration du 24 novembre [58^e séance], le représentant d'Israël a consacré la plus grande partie de sa déclaration à une discussion sur le judaïsme et le sionisme et leurs relations avec la Palestine. C'est un sujet qui semble lui plaire, malgré son ignorance voulue des réalités de cette longue période de l'histoire. Ce matin, le représentant d'Israël a tenté de prouver que les liens entre les Juifs et la Palestine étaient des liens éternels, qui n'avaient jamais cessé depuis plus de vingt siècles. Le représentant d'Israël a dit :

“Pendant dix-huit siècles, la passion sioniste — l'aspiration à Sion, le rêve de la restauration et l'organisation de la vie et de la pensée juives en vue du retour — a animé le peuple juif⁹.” [65^e séance, par. 71.]

Il a dit ensuite :

“Les Juifs n'ont jamais été un peuple sans patrie. Ayant été dépossédés de leur terre, les Juifs n'ont jamais cessé d'exprimer leur angoisse devant leur dépossession, de prier et de demander leur retour⁹.” [*Ibid.*, par. 72.]

Il voulait dire le retour à la terre d'Israël. Cependant, après nous avoir assuré que Jérusalem était et sera toujours la seule et unique capitale éternelle d'Israël, il termine en disant :

“L'un des éléments les plus étonnants de l'histoire du peuple juif — et de sa terre — est la continuité, face aux circonstances, de la vie juive dans ce pays⁹.” [*Ibid.*, par. 74.]

C'est-à-dire, naturellement, la Palestine.

144. J'ai entre les mains et vous avez devant les yeux le livre de Theodor Herzl, intitulé *The Jewish State*, qui a été

publié à New York, en 1946, par l'American Zionist Emergency Council. Je n'ai nul besoin de préciser que Herzl est considéré par les sionistes, partout dans le monde, comme le fondateur du mouvement sioniste contemporain. Son livre, *The Jewish State*, fait office de bible politique moderne, si j'ose dire, du mouvement sioniste. Qu'il me soit permis de citer quelques passages de ce livre, afin que l'Assemblée prenne mieux conscience des allégations avancées par le représentant d'Israël et de sa falsification de la réalité historique. Je le ferai dans l'exercice de mon droit de réponse aux allégations du représentant israélien, qui estime que le lien entre les Juifs et les sionistes d'une part, et la Palestine, d'autre part, est un lien éternel qui n'a jamais cessé d'exister tout au long de l'histoire.

145. Je vais vous lire maintenant un passage de ce livre :

Le 22 octobre 1902 s'est tenue une conférence réunissant Joseph Chamberlain, [alors] secrétaire d'Etat aux colonies, et Herzl. Chamberlain occupait ses fonctions depuis 1895. Il avait un poste influent au sein des conseils du Gouvernement britannique. C'était un homme d'une forte volonté et d'une grande intégrité politique. Herzl a soumis son plan pour la colonisation de Chypre et de la péninsule du Sinaï, qui incluait El-Arish.

Chamberlain a dit qu'il pouvait se prononcer définitivement au sujet de Chypre seulement. La péninsule du Sinaï relevait de la juridiction du Ministère des affaires étrangères. Mais, en ce qui concernait Chypre, il estimait que le moment n'était pas venu, car les Grecs et les Musulmans [c'est-à-dire les Turcs] “s'y opposeraient, et que ses responsabilités officielles l'obligeraient à prendre parti pour eux. Il a toutefois adopté un point de vue plus favorable en ce qui concernait El-Arish.

...

... La nouvelle tâche devant Herzl était l'organisation de la Commission d'enquête et d'exploration en ce qui concerne Chypre, le Sinaï et El-Arish.

La Commission a rencontré de grandes difficultés. Les Turcs manifestaient leur opposition. Des malentendus ont opposé Herzl et Greenberg [chef de la Commission]. Herzl lui-même s'est rendu en Egypte pour conduire les négociations vers un règlement et afin d'aplanir les difficultés. Son intervention n'a nullement amélioré la situation.

...

...

Le Gouvernement égyptien n'a pas reçu favorablement le plan des concessions. Herzl fut reçu le 23 avril par Chamberlain, qui revenait d'un voyage en Afrique. Chamberlain écouta le rapport présenté par Herzl sur le travail de la Commission. Tous deux le jugèrent insatisfaisant. Chamberlain fit alors la remarque suivante :

“Au cours de mon voyage, j'ai vu un pays, pour vous : c'est l'Ouganda. Sur la côte, il fait chaud, mais à l'intérieur le climat est excellent pour les Européens. On peut y planter la canne à sucre et le coton. J'ai immédiatement pensé que ce pays conviendrait au docteur Herzl.”

...

Quoi qu'il en soit, la tentative d'amener Chamberlain à intervenir auprès de l'Egypte resta vaine. “Alors [dit Chamberlain] et l'Ouganda ?” L'autodétermination serait accordée. Le Gouvernement pourrait être définitivement Juif. Bien que la question relève du Ministère des affaires étrangères, il la ferait transférer sous la juridiction du bureau colonial. Le territoire serait la propriété permanente d'une compagnie de colonisation créée à cette fin. Après cinq ans, les colons se verraient accorder une totale autonomie. Le nom de cette colonie serait [la] “Nouvelle Palestine”¹⁰.

¹⁰ Theodor Herzl, *The Jewish State*, New York, American Zionist Emergency Council, 1946, p. 59 à 63. Cité en anglais par l'orateur.

⁹ Cité en anglais par l'orateur.

146. Je vais simplement lire maintenant un autre extrait tiré du chapitre intitulé "Palestine or Argentine ?", et dans lequel Herzl écrit ceci :

Que choisir : la Palestine ou l'Argentine ? Nous choisirons ce que l'on nous donnera et ce que choisira l'opinion publique juive...

L'Argentine est l'un des pays les plus fertiles du monde. Il s'étend sur une vaste région; il possède une faible population et un climat clément. La République argentine tirerait de gros profits en nous cédant une partie de son territoire. L'infiltration actuelle de Juifs [à cette fin] a, c'est sûr, causé un certain mécontentement, et il serait

nécessaire d'éclairer la République sur les différences intrinsèques de notre nouveau mouvement¹¹.

147. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire d'ajouter ou d'expliquer quoi que ce soit. L'histoire parle d'elle-même et, en outre, c'est Herzl lui-même qui l'a écrite. Oui, c'est Herzl lui-même, le père fondateur du sionisme moderne, qui, dans ce livre, conteste les allégations et les plaintes avancées ce matin par le représentant sioniste.

La séance est levée à 18 h 15.

¹¹ *Ibid.*, p. 95 et 96. Cité en anglais par l'orateur.